Deuxième Année — N° 222 CINQ CENTIMES Mardi 5 mars 1895

LE NOUVEAU LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de Poste

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENTS

	Trois Mois	Six Mois	Un An
Rhône, Ain, Isère, Loire, Saône-et-Loire..	5 fr.	10 fr.	18 fr.
Autres départements....................	6 »	12 »	22 »
Etranger (Union postale)....................	9.50	19 »	36 »

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
de 9 heures du matin à minuit
LYON - 7, Place des Terreaux, 7 - LYON
TÉLÉPHONE

ANNONCES
Les Annonces du "NOUVEAU LYON" sont reçues :
A LYON : Au Bureau du Journal, Place des Terreaux, 7
A PARIS : Dans toutes les Agences de Publicité.

BULLETIN DU JOUR

Le gouvernement français a accepté l'invitation de l'Allemagne et enverra une escadre aux fêtes de Kiel. Cette décision aurait été prise de concert avec la Russie.

A la Chambre, au cours de la discussion du budget des colonies, M. Le Hérissé a vivement critiqué les actes de M. Grodet, gouverneur du Soudan.

Le voyage de la reine régente d'Espagne en France est démenti.

Le départ de Canivet à Constantinople est très commenté en sens divers.

Lire à la 3me page nos dépêches de la dernière heure.

Lettre Parisienne

Paris, 3 mars.

Encore les colonies. — L'initiative privée et l'action gouvernementale. — Une discussion qui n'en finit pas. — Le budget des recettes. — Relations franco-espagnoles. — A Saint-Domingue.

Si la question coloniale n'a pas été épuisée samedi, elle ne le sera jamais ; on l'a tournée et retournée de tous les côtés. Il ne semble pas cependant que la Chambre en sache plus long qu'avant ni qu'elle ait une idée arrêtée sur la conduite à tenir.

Nous sommes, en matière coloniale, dans la situation d'un homme qui a bien dîné, trop bien dîné même et qui a une digestion laborieuse. Il nous faut digérer les colonies que nous avons occupées un peu partout, sans but arrêté, selon que l'occasion se présentait.

Rationnellement une colonie n'a de raison d'être qu'autant qu'elle fournit à la métropole les produits qui manquent à celle-ci ; en d'autres termes, toute occupation de ce genre doit être, avant tout, commerciale. Seulement comme les règles de l'hospitalité ne sont pas très bien connues, et encore moins pratiquées, dans les pays d'outre-mer, il est nécessaire que les commerçants qui s'y aventurent soient escortés de quelques troupes. Or, c'est le contraire que nous avons fait ; nous avons commencé par envoyer des troupes et nous attendons vainement que le commerce veuille bien les suivre. De là vient que nos colonies ne rapportent rien, tandis que l'Angleterre tire de gros profits des siennes avec les sociétés « en charte » *inchartered*.

Telle est en effet la seule manière de coloniser avec fruit. Si des sociétés ne se forment pas pour l'exploitation de la colonie, c'est qu'elle ne vaut rien.

⁂

M. Léveillé, l'éminent criminaliste de la faculté de Paris, a combattu ce système, à la Chambre, au nom du principe juridique absolu qui ne permet pas la délégation de la souveraineté nationale. Cette thèse est peut-être fondée en droit pur, mais, dans la pratique, il faut se tirer d'affaire comme on peut et il n'y a pas de meilleur système que celui des sociétés en charte. Grâce à elles, l'Etat a les profits des colonies sans en supporter les charges. Les sociétés s'adjoignent les forces militaires qui leur sont indispensables, choisissent leurs employés, pourvoient à tous les détails, avec d'autant plus de soin que leurs intérêts sont en jeu. Avec elles, on ne verrait plus expédier aux colonies, comme fonctionnaires, les déclassés de Paris, amis compromettant des gens en place, las de traîner sur le boulevard des bottes éculées et des fringales inassouvies.

Je crois bien que M. Chautemps est partisan de ce système — autant du moins qu'il m'a été possible de le comprendre — car il n'a pas été brillant à la tribune. Ses paroles embarrassées, confuses, ont été assez mal accueillies. De là, le bruit de sa démission.

M. Delcassé s'en est tiré plus heureusement, malgré que ce soit à lui que doit incomber la responsabilité du désordre actuel. Quant à la Chambre elle a applaudi tour à tour l'exposé des systèmes les plus opposés, ce qui prouve qu'elle n'a aucune idée arrêtée sur la question. Vous verrez que, dans un an, nous ne serons pas plus avancés. Les sociétés ne se formeront pas, nos colonies seront aux mains de fonctionnaires civils et les vices signalés n'auront pas disparu, car, en matière coloniale, il n'y a que deux régimes possibles : sociétés souveraines ou gouvernement militaire. Tout autre système aboutit aux gabegies que l'on déplore actuellement.

⁂

Au ministère des finances, on regrette beaucoup que la discussion du budget s'éternise, non seulement parce que ces lenteurs rendent indispensable un nouveau douzième, mais encore parce qu'elles retardent la préparation du budget de 1896.

M. Ribot voudrait pouvoir le présenter avant les vacances et y introduire des réformes de nature à donner, dans une certaine mesure, satisfaction aux radicaux. Il n'est pas question de l'impôt sur le revenu, qui ne serait pas accepté, mais on voudrait donner aux impôts actuels une allure plus démocratique. Or, tant que la Chambre n'aura pas voté la loi des finances, on ne peut rien faire et, pour peu que la discussion continue à marcher du même train, l'exercice 1896 devra débuter avec des douzièmes provisoires, comme celui de 1895.

J'ajoute qu'on prévoit une discussion très vive au sujet des bouilleurs de crû.

⁂

Il n'y a rien de vrai dans la nouvelle, lancée par le *Figaro* d'une visite du roi d'Espagne à Paris. On ne peut vraiment pas amener en visite officielle un enfant de cet âge Il n'en est pas moins vrai que les relations sont excellentes entre la France et l'Espagne, en dépit des barrières que le protectionnisme a élevées entre les deux nations.

La régente, par sa sagesse, a consolidé le trône de son fils et les partis républicains ont dû renoncer à la lutte. La France n'a aucun intérêt à venir en aide à ces derniers. Je crois au contraire que le gouvernement met tout en œuvre pour resserrer encore les liens d'amitié qui unissent les deux pays. Il ne sera pas difficile d'en venir à bout, à la condition cependant que les radicaux ne se mettent pas en travers.

⁂

Le bruit a couru que les Etats-Unis allaient envoyer des navires à Saint-Domingue pour empêcher la France de se saisir des douanes en garantie de ses droits.

Je ne sais si la chose est vraie. Dans tous les cas le conflit, si conflit il y a, sera tranché diplomatiquement à Washington. Il n'y a pas de complications à redouter.

Un Parisien.

Une Campagne à Madagascar

Le moment approche où, de la période de la préparation, on va passer, contre les Hovas, à la période de l'action.

Un érudit, M. Paul Cottin, vient de mettre la main sur le journal intime d'un officier de marine, M. Warnier de Wailly, qui fit la campagne de 1829-1830 à Madagascar, brusquement interrompue par la pusillanimité du gouvernement de Juillet, tenant par-dessus tout, comme on sait, à ménager l'Angleterre.

Il est assez piquant, pour les combattants de 1895, de voir quelle opinion avaient leurs prédécesseurs de l'ennemi contre lequel ils vont lutter.

Cette campagne avait été décidée pour venger les colons français, fort maltraités sous le gouvernement de la reine Ranavalona.

Mais, avant même qu'on reçût l'ordre d'interrompre les hostilités, elles s'étaient arrêtées pour une cause piteuse ; les mesures avaient été si imprudemment prises que les munitions avaient manqué ! Et ainsi, malgré l'ardeur des troupes, on était réduit à l'immobilité.

Cette courte campagne n'en avait pas moins été assez meurtrière et fort pénible. On s'était beaucoup battu. Mais l'initiative des jeunes officiers de marine et des troupes de débarquement, artilleurs et 16e régiment d'infanterie légère, avait fait plus que le commandement, confié au capitaine Gourbeyre, brave marin, mais peu préparé à la direction d'une semblable expédition et qui, d'ailleurs, n'avait été choisi que par hasard, parce qu'il se trouvait alors à Bourbon avec la frégate la *Terpsichore*.

Cette expédition de 1829 est fort oubliée. Les braves soldats — dont il n'existe vraisemblablement plus de survivant aujourd'hui — qui bataillèrent alors contre les Hovas méritaient pourtant qu'on se souvînt d'eux. Ils eurent leurs heures de gloire.

M. de Wailly ne parlait pas avec trop de dédain des Hovas : il raillait bien le goût de leurs officiers pour les costumes carnavalesques, les chapeaux à plumes, les galons sur toutes les coutures ; mais, après avoir eu affaire à eux, il ne les tenait pas pour un ennemi facile à réduire. Quand, embarrassés de leurs tenues fantaisistes de parades, les Hovas quittaient ces pompeux costumes, ils se défendaient opiniâtrement, et non sans vaillance. Ils le firent voir en plus d'une occasion.

Leurs chefs valaient mieux, d'ailleurs, que les étrangers en qui ils avaient placé leur confiance, comme un certain Covoller, mulâtre de l'île Maurice, qui ne leur rendit pas de grands services et, bien que boiteux, excella surtout à prendre la fuite.

⁂

La première opération de débarquement fut d'une audace qui confinait à l'imprudence.

Après la prise du fort hova de la côte, on partit dans la direction de Ivondro, point où des forces ennemies étaient rassemblées.

La petite troupe ne dépassait pas cent hommes. On en arriva à s'avancer jusqu'à une dizaine de lieues dans l'intérieur, sans vivres, avec peu de munitions, en pays entièrement inconnu, à travers d'affreux chemins.

C'était, au strict point de vue militaire, une faute, mais elle fut amnistiée par le succès.

Cette poignée de soldats s'empara du fort d'Ivondro, détruisit le camp hova, mit en fuite l'ennemi.

Le courage des soldats triompha de tous les obstacles.

A bord des bâtiments qui avaient préparé le débarquement par leur canonnade, on croyait la colonne perdue, quand elle revint, ramenant des prisonniers, et chassant devant elle des troupeaux de bœuf, razziés à propos, car on souffrait fort déjà de la disette.

Mais cette victoire inspira trop de confiance, et cette tactique téméraire ayant été suivie quelques jours plus tard à Foulpointe, elle aboutit à un désastre. C'est dans cette opération malheureuse que les soldats déployèrent le plus de valeur et d'énergie, quand ils se virent entourés par un ennemi vingt fois supérieur en nombre. L'attaque avait été mal conduite. La retraite fut admirable, et cette page d'histoire militaire coloniale aurait dû être mieux connue.

Le capitaine Schoël, commandant une compagnie de Yolofs du Sénégal, fut blessé mortellement, tomba auprès d'une mare fangeuse. Ses hommes ne voulaient pas l'abandonner malgré ses ordres.

Cet officier héroïque, se sentait perdu et ne voulant pas, puisqu'il ne pouvait plus marcher, exposer auprès de lui des soldats qui pouvaient être utiles ailleurs, leur donna sa croix de Saint-Louis et se traîna jusqu'à la mare, où il se jeta, les forçant ainsi en rendant leur dévouement inutile à suivre le mouvement de retraite.

Un officier de marine et un matelot étaient parvenus à entrer dans une redoute des Hovas ; le signal de la retraite avait été donné pendant qu'ils allaient ainsi de l'avant et ils se trouvèrent au milieu de l'ennemi, stupéfait de leur audace.

Ce fut miracle que, seuls, ainsi jetés parmi les troupes hovas, ils pussent leur échapper, avec quelques blessures seulement.

Le capitaine Gourbeyre ne sut pas appuyer à temps la retraite.

Du moins se jura-t-il de réparer promptement cet échec, et quelques jours plus tard, il dirigeait l'attaque du fort de la pointe Larrée. Ce fut l'opération la plus importante de la campagne.

⁂

Ce fort était commandé par un chef hova, Diamafedi, qui avait fort habilement pris ses dispositions de défense, ce qui était pour le côté positif ; pour le côté moral, il avait reçu, de la reine, les armes du grand roi Radama, et elles lui semblaient un fétiche devant le rendre invincible.

Le fort fut cependant emporté d'assaut, de la façon la plus brillante, mais après un long combat qui se termina dans la redoute elle-même, que les Hovas n'avaient point voulu abandonner et où ils se firent massacrer. M. de Wailly avait gardé, à ce qu'il semble, un souvenir poignant de ces scènes d'horreur. Les Malgaches ne reculaient pas devant les pires cruautés, mais nos alliés les Yolofs n'étaient guère plus sensibles qu'eux. On avait tant tué que les émanations cadavériques rendaient impossible l'occupation de la forteresse et qu'il fallut la brûler.

Mais, pour les raisons que j'ai dites, — le manque de munitions, — on dut, après ce succès, se borner à rester sur la défensive.

Pendant cette expédition, un homme, qui fut une curieuse figure d'aventurier, joua un certain rôle. C'était un ancien sous officier déserteur, nommé Robin, qui, du temps de Radama, avait conquis une grande influence sur le roi et sur les Hovas. Il s'employa assez activement au service du capitaine Gourbeyre ; mais il avait des susceptibilités singulières.

En fait, après s'être très bien battu, on ne tirait pas grand profit de cette campagne. Les intrigues anglaises (cette année on s'est prémuni contre elles) empêchèrent qu'on bénéficiât de résultats sérieux.

On pourrait, en ce moment, évoquer cette campagne ancienne. Elle fut à l'honneur de nos troupes, qui, même dans une affaire malheureuse, se conduisirent avec beaucoup d'entrain et de vaillance.

Cette fois, il s'agit d'une action décisive, et ce ne sera pas pour rien que nos braves soldats supporteront les fatigues et affronteront les dangers dont ils acceptent l'éventualité avec crânerie, dès à présent.

Service téléphonique

LES FÊTES DE KIEL

Acceptation du Gouvernement français

Paris, 4 mars.

Le gouvernement a officiellement accepté l'invitation du gouverment allemand à prendre part à l'inauguration du canal de la Baltique.

M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, a reçu, cet après-midi, le comte de Munster, ambassadeur d'Allemagne à Paris, et lui a fait savoir que la France serait représentée, le 19 juillet prochain, à l'inauguration du canal de la Baltique.

On assure que c'est à la suite d'une entente avec la Russie que l'invitation de l'empereur d'Allemagne a été acceptée par les deux gouvernements.

La France sera représentée par deux cuirassés et un aviso commandés par un contre-amiral.

Les Etats-Unis aux fêtes de Kiel

Washington, 4 mars.

M. Herbert, secrétaire à la marine, a décidé d'envoyer deux croiseurs aux fêtes de Kiel.

LE DÉPART DE CANIVET

Paris, 4 mars.

Le brusque départ de M. Raoul Canivet, ex-directeur du *Paris*, pour Constantinople, départ que nous avons annoncé hier, cause une certaine surprise et est l'objet des commentaires les plus divers.

Les uns disent que Raoul Canivet a voulu se dérober à de nouvelles poursuites au sujet de l'affaire de la Compagnie transatlantique ; d'autres affirment que l'ancien directeur du *Paris* est parti pour Constantinople parce qu'il aurait été intéressé dans une concession accordée par le gouvernement ottoman à M. Granet, ancien ministre des postes et télégraphes.

La *Libre Parole* prétend que c'est par crainte de voir l'affaire Allez prendre définitivement une mauvaise tournure que Raoul Canivet serait parti hier pour l'Orient.

La *Patrie* croit savoir que Canivet a été sur le point d'être arrêté une seconde fois samedi dernier, et que c'est pour éviter le retour d'un pareil désagrément qu'il a crû prudent de s'expatrier.

Enfin, dans certains milieux politiques on prétend que les protecteurs de M. Canivet lui auraient fait confier une mission pour l'Orient. Ce bruit ne rencontre, disons-le, que peu de créance.

La Décentralisation

Paris, 4 mars.

La sous-commission administrative de décentralisation s'est réunie, ce matin, au ministère du commerce.

Elle a dressé un projet de questionnaire qui sera communiqué à toutes les administrations centrales, et qui lui permettra d'établir l'inventaire des affaires parvenant dans les bureaux des ministères, les délais dans lesquels ces affaires reçoivent une solution, les motifs pour lesquels la décision a été attribuée à telle ou telle autorité, etc.

La sous-commission a été saisie, d'autre part, par les soins du président du Conseil et du ministre de l'intérieur, de l'enquête faite en 1891 auprès des préfets sur le même objet :

MM. Tirman, Astor, Maruéjouls, Laferrière, Coulon, Poubelle et Alapetite ont été chargés plus particulièrement des questions ressortissant du ministre de l'intérieur et du service des cultes.

MM. Tirman, Bernard-Lavergne, Gotteron, Delombre, Villain et Bouchard ont été chargés des affaires intéressant les départements des finances et des colonies.

MM. Milliard, Brumel, Boudenoot, de Kerjégu et Coulon examineront les dossiers des autres ministères.

Les Employés de Chemins de fer

Paris, 4 mars.

Le groupe parlementaire « de défense des employés et ouvriers de chemins de fer » s'est réuni pour examiner le projet de loi relatif à l'interdiction des grèves des ouvriers et employés de l'Etat et des Compagnies.

Le procès-verbal suivant a été communiqué à l'issue de cette réunion :

Le groupe parlementaire de défense des ouvriers et employés de chemins de fer ;

Considérant que le gouvernement est suffisamment armé pour assurer en tous cas la défense nationale et que c'est faire injure aux ouvriers et employés de chemins de fer que de les supposer capables de la compromettre ;

Considérant que, par suite, le projet annoncé ne pourrait avoir d'autre effet et d'autre objet que d'entamer les libertés syndicales reconnues par la loi de 1884 ;

Considérant enfin que les employés de chemins de fer perdraient la garantie accordée aux travailleurs de l'industrie privée sans avoir les garanties de ceux qui relèvent d'un service public ;

Proteste énergiquement contre le projet annoncé et décide qu'il enverra son bureau auprès du président du Conseil pour réclamer le maintien intégral de la loi de 1888.

Ajoutons que les délégués des syndicats des ouvriers et employés de chemins de fer assistaient à cette réunion.

L'ARGENT DU BOULANGISME

Paris, 4 mars.

M. Arthur Meyer, dans la lettre adressée au *Figaro*, répond à la question que ce journal posait hier sous ce titre : « Où est allé l'argent ? » :

La caisse de propagande boulangiste fut constituée beaucoup plus tôt dans les conditions que l'on sait, et elle fut exclusivement alimentée par Mme la duchesse d'Uzès, qui a versé exactement 3.025.000 francs ; ces 25.000 francs avaient été versés par elle, avant les trois millions, pour l'élection de l'Ardèche, et elle a refusé de les reprendre, sur la somme de trois millions qu'elle s'était engagée à donner.

Ces 3.025.000 francs, je les ai reçus directement des mains de Mme la duchesse d'Uzès, et je les ai remis directement à M. le comte Dillon dans les conditions suivantes : un comité composé de cinq personnes, dont je n'ai pas à dire ici les noms, avait été désigné par Mme la duchesse d'Uzès, et agréé en haut lieu (lisez le comte de Paris), avec mission de régler avec elle la distribution des sommes.

Au lendemain de l'échec boulangiste, le comte Dillon présenta un rapport détaillé sur ses opérations aux deux seules personnes qui avaient qualité pour le recevoir ; l'une d'elles est la duchesse d'Uzès. Elle m'a fait l'honneur de me confier un de ces deux documents, que j'ai eu le soin de mettre en lieu sûr.

Les trois millions ont été entièrement consacrés à la propagande boulangiste. La campagne électorale dans l'Aisne, le Nord, l'Ardèche, la Dordogne ; la triple élection du Nord, de la Somme et de la Charente ; la campagne des conseils généraux et les élections générales ont coûté plus de 1,800,000 francs. Le reste des trois millions, soit environ 1,200,000 francs, a été employé pendant plus de quinze mois à soutenir les journaux purement boulangistes, à subventionner certains journaux révisionnistes et à payer la publicité boulangiste en dehors des élections, photographies, images d'Epinal, brochures, chansons, tirages exceptionnels de journaux, journaux illustrés, bouquets, banquets, camelots, colportage et voyages du général Boulanger ou des courtiers politiques.

Jamais, ajoute plus loin le directeur du *Gaulois*, notre comité ne fut appelé à se prononcer sur l'achat d'une conscience de militaire, de fonctionnaire ou d'agent quelconque du gouvernement. Je tiens à déclarer que notre action a été purement légale et constitutionnelle et que nous avons été hostiles à toute tentative d'un coup de force.

Autour du Parlement

Paris, 4 mars.

LES CONSEILS CANTONAUX

M. Maurice Faure, député de la Drôme, vient de déposer un projet de loi tendant à l'institution, dans chaque canton, d'un conseil cantonal ayant des attributions étendues. Ces conseils seraient chargés de l'organisation des établissements d'assistance, de la nomination des juges de paix, de la constitution d'une caisse des écoles, de la désignation des délégations scolaires, etc., etc.

COMMISSION DES DOUANES

La commission des douanes s'est occupée des rapports que nous avons avec l'Espagne au sujet du commerce des plombs argentifères. La commission, avant d'établir son rapport sur la question, a décidé que son président, M. Méline, s'entendrait avec les ministres des finances et du commerce.

La commission s'est ensuite occupée de la surtaxe des sucres.

LE COMMERCE DES VINS

MM. Georges Berger et Millerand, députés, ont présenté, ce matin, à M. Trarieux, garde des sceaux, une délégation de la chambre syndicale des marchands de vins en gros de Paris.

La délégation s'est plainte de la façon dont opère le laboratoire municipal pour s'assurer si les vins sont bons à livrer à la consommation, tant au point de vue de la composition que du mouillage. La dégustation, suivant les délégués, ne suffit pas ; il faut l'analyse.

M. le garde des sceaux a répondu qu'il avait recommandé au Conseil de s'occuper de la question et des moyens de concilier la liberté du commerce et de l'hygiène.

SÉNAT

Paris, 4 mars.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de **M. Challemel-Lacour.**

M. le Président prononce l'éloge funèbre de M. de la Sicotière, sénateur de l'Orne, décédé.

Le Sénat adopte à l'unanimité un crédit d'un million et demi pour les victimes des neiges et inondations dans la partie méridionale de la France.

LES GRÈVES

M. Trarieux lit son rapport sur la loi concernant la coalition. Il donne ensuite lecture des articles du projet qui sont ainsi conçus :

Article 1. — L'article 44 du code pénal est modifié ainsi qu'il suit :

Sera puni d'un emprisonnement de six jours à trois ans et d'une amende de 16 à 3.000 francs ou seulement de l'une de ces deux peines quiconque à l'aide de violences, voies de fait ou manœuvres frauduleuses aura amené, maintenu, tenté d'amener ou de maintenir une cessation concertée du travail dans le but de porter atteinte à la hausse ou à la baisse des salaires, ou de porter atteinte au libre exercice de l'industrie ou du travail.

Lorsque les faits punis par le paragraphe précédent auront été commis par suite d'un plan concerté, les coupables pourront être soumis par l'arrêt ou le jugement à l'interdiction de séjour pendant deux ans au moins et cinq ans au plus.

Article 2. — L'article 415 du code pénal est remplacé par les dispositions ci-après :

Sera puni d'un emprisonnement de six jours à deux ans et d'une amende de 16 à 500 francs ou de l'une de ces deux peines seulement quiconque aura, en dehors des cas prévus dans l'article précédent amené ou maintenu, tenté d'amener ou de maintenir une cessation concertée du travail de la part des ouvriers ou employés d'un service public auquel s'appliquent les dispositions spéciales de l'article 51 de la loi du 15 juillet 1888 sur le recrutement de l'armée.

Le projet est renvoyé à la commission.

La proposition de loi réglementant les halles de Paris est adoptée en deuxième délibération.

La séance est levée à six heures moins un quart et renvoyée à demain.

CHAMBRE

Paris, 4 mars.

SÉANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de **M. de Mahy**, vice-président.

Le Budget des Colonies

La Chambre reprend la discussion du budget des colonies.

Le chapitre 24 est adopté.

M. Gerville-Réache. — Les îles Saint-Barthélemy et Saintes sont dans une terrible situation. Depuis que la Suède a cédé ces possessions à la France, le commerce a disparu, la situation est triste, il faut qu'une subvention relève le courage des habitants en leur prouvant que la France ne les oublie pas. (*Très bien.*)

L'orateur demande un crédit de 22.000 fr. en augmentation au chapitre 25.

Cette proposition, acceptée par le gouvernement et la commission, est adoptée.

M. Brunet. — La situation des îles Saint-Barthélemy n'est pas plus triste que celle de Mayotte, Nossi-Bé et Sainte-Marie. La grande île de la Réunion elle-même souffre d'une crise commerciale épouvantable. Cela est triste à dire, mais les colonies étaient plus heureuses sous l'Empire, la liberté y était plus grande que maintenant. (*Bruit, protestations.*)

M. Doumer se plaint de ce que certains budgets locaux des colonies ne soient pas soumis au contrôle de la Chambre.

M. le ministre répond que ces budgets sont à la disposition de la commission du budget.

INCIDENT

Le scrutin est ouvert sur le chapitre 28.

M. Basly. — On ne peut pas voter, la Chambre n'est pas en nombre, il est regrettable que ceux qui votent avec enthousiasme des séances du matin s'abstiennent d'y assister. (*Très bien !*)

Le bureau constate que la Chambre n'est pas en nombre. En conséquence on ne procède pas au scrutin et les chapitres 25, 26 et 27 sont réservés.

M. Basly. — Puisque la Chambre n'est pas en nombre je demande le renvoi de la discussion à ce soir. (*Très bien à l'extrême-gauche.*)

M. de Mahy, président. — La Chambre ne peut pas voter quand elle n'est pas en nombre mais elle peut toujours discuter.

M. Maurice Faure. — Le règlement ne s'oppose pas à ce que l'on discute, mais il serait préférable de renvoyer la séance puisqu'on n'est pas en nombre. (*Très bien !*)

M. Jaurès. — C'est absolument ridicule, il y a une limite à la patience. Si la majorité vote des séances du matin elle doit y assister. (*Bruits.*)

M. Doumer. — Il ne faut pas s'étonner s'il se produit un peu de fatigue. Afin d'activer le vote du budget en retard on a demandé à la Chambre le maximum du travail qu'elle peut faire. Je demanderai ce soir que la Chambre ne siège pas demain matin pour éviter l'incident d'aujourd'hui. (*Très bien !*)

M. Basly. — En ce cas je retire ma proposition de renvoi. (*Très bien !*)

La discussion continue.

LA SITUATION AU SOUDAN

M. le Hérissé. — J'ai à propos du Soudan quelques observations à présenter et un amendement à déposer.

Cet amendement a pour but de réduire le crédit de 1.000 francs et d'obtenir des éclaircissements sur la situation du Soudan français. Des explications fournies par M. Delcassé, il semblerait que le Soudan n'a été conquis que contrairement aux ordres du gouvernement. Gallieni, Archinard n'auraient été que des officiers indisciplinés. La vérité est qu'ils n'ont agi que sous les ordres du gouvernement. Dès 1884, Faidherbe disait qu'il était facile de faire flotter le drapeau français à Tombouctou. Vers 1889, Tombouctou est l'objectif visé par l'administration française. En 1893, le gouvernement sait que la colonne Bonnier se prépare à aller à Tombouctou. En novembre, en même temps qu'il apprend l'arrivée du nouveau gouverneur Grodet, le colonel Bonnier apprend qu'un lieutenant de vaisseau est engagé à Tombouctou. Immédiatement, il marche au canon et va au secours de son frère d'armes. (*Applaudissements.*)

Le colonel Bonnier annonce à M. Grodet qu'il marche sur Tombouctou et que s'il reçoit l'ordre de revenir en arrière, il obéira. M. Grodet ne transmet à Paris qu'une traduction de cette dépêche (*Exclamations.*)

Le colonel Bonnier arrive à Tombouctou, dégage le lieutenant de vaisseau, inflige une défaite aux Touaregs et se porte à la rencontre de la colonne Joffre et c'est dans cette dernière marche que sa colonne est détruite.

Voilà la vérité sur cette affaire de Tombouctou. La Chambre enverra un patriotique salut aux victimes de cette hécatombe. (*Applaudissements prolongés.*)

M. de Mahy. — La Chambre se joint aux sentiments exprimés par l'orateur. (*Applaudissements.*)

M. le Hérissé critique vivement la façon de gouverner de M. Grodet. Ce gouverneur, dit-il, se croit compétent en toutes choses, il donne des ordres les plus extravagants.

A la suite de la prise de Tombouctou, il donne au colonel Joffre qui est un ancien professeur de fortification, l'ordre de construire autour de la ville un chemin triangulaire. Il inflige 30 jours d'arrêt au capitaine Bonacorsi qui a fait vaillamment son devoir. Il est temps de mettre un terme à de pareils abus.

Depuis que M. Grodet est arrivé au Soudan, il se passe des choses inouïes. (*Mouvements divers.*)

M. Grodet a des fonds secrets ; il voyage avec 160 porteurs pour lui tout seul.

Deux noirs sont arrêtés pour vol à Bakel ; que faut-il en faire, lui demande le lieutenant Desmarets, qui les a arrêtés ? Fusillez-moi ces gens-là, lui répond M. Grodet, répétant un mot célèbre. Le lieutenant, pour ne pas avoir l'air de commettre un assassinat exécute la sentence publiquement. Fureur de M. Grodet qui voulait une exécution clandestine. Le lieutenant est déplacé et envoyé à quelques kilomètres de Tombouctou. (*Mouvements divers, exclamations.*)

L'orateur expose ensuite les démêlés de M. Bonnetain, directeur de l'intérieur du Soudan, avec le colonel Archinard. A la suite du refus du colonel Archinard de faire son secrétaire de M. Bonnetain, le colonel est relevé de son commandement, et M. Bonnetain, nommé directeur de l'intérieur. (*Exclamations*).

On sait quels déplorables souvenirs M. Grodet a laissé à la Martinique. Des mesures énergiques s'imposent.

M. Chautemps. — Le gouvernement, éclairé sur la situation au Soudan, n'abandonnera pas une parcelle du territoire conquis, mais l'action militaire sera remplacée par l'action pacifique. (*Très bien sur divers bancs.*)

M. Doumer. — Le discours de M. Le Hérissé prouve une fois de plus que les ordres du gouvernement ont été méconnus. Dans ce cas, il faut faire justice de ceux qui ont méconnu ces ordres. (*Très bien.*)

Ce qu'il faut surtout, c'est qu'on n'agisse jamais aux colonies sans consulter le Parlement et qu'on n'engage pas des expéditions au hasard comme on l'a fait. (*Applaudissements.*)

La séance est levée à midi et renvoyée à deux heures.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 2 h., sous la présidence de **M. Brisson.**

LE BUDGET DES COLONIES

La Chambre continue la discussion du budget des colonies.

M. Couchard. — Je pense que le moment est venu de rattacher au Sénégal le Soudan, qui en faisait autrefois partie. Pourquoi faire une division, puisque les habitants ont les mêmes mœurs et les mêmes intérêts. (*Mouvements divers.*)

Cette proposition n'est pas adoptée.

L'amendement de M. Le Hérissé, accepté par la commission et le gouvernement est adopté.

Les chapitres 25 à 28 sont adoptés.

M. Delonole. — Je prie le ministre de vouloir bien s'occuper du ravitaillement de l'expédition de M. Mizon, il me semble qu'il est grand temps d'y songer.

M. Chautemps. — Cela ne dépend pas de moi, l'administration de Yola, n'appartient pas à mon ministère. (*Mouvements divers.*)

Les chapitres 29, 30 et 31 sont adoptés.

M. de Montfort. — On a promis depuis longtemps d'améliorer la situation matérielle de nos troupes coloniales et l'on n'a presque rien fait. Je rappelle cette questio au ministre. En outre, il n'y a pas aux colonies l'unité de commandement qui seul peut donner de bons résultats en donnan l'unité des responsabilités. (*Applaudiss ments.*)

M. Chautemps. — Lorsqu'on aura discuté la question de l'armée coloniale on pourra s'occuper des réformes proposées par M. de Montfort.

M. de Montfort. — Il n'y a rien à attendre pour appliquer la loi qui veut que les services administratifs soient subordonnés au commandement.

M. le baron Reille. — Partout où il y a des troupes, l'administration doit être subordonnée au commandement.

M. Chautemps. — Je n'en suis pas si sûr que cela, c'est une question qui mérite d'être étudiée et je ne me reconnais pas le droit de la résoudre. *(Très bien!)*

Les chapitres 32 à 37 sont adoptés.

M. Goblet. — Je tiens à appeler l'attention de la Chambre sur la manière dont sont administrés les établissements pénitentiaires coloniaux. Avec une désinvolture extraordinaire, pour un rien, les gardiens font usage de leurs armes. Tout le monde a encore présente à l'esprit la brutalité avec laquelle il y a peu de temps on réprimait une révolte, douze condamnés furent tués. Or, il paraîtrait que plusieurs ont été tués non quand ils attaquaient, mais quand ils se sauvaient, dans ce cas l'administration est profondément coupable. *(Très bien!)*

On rapporte des faits d'une barbarie inouïe auxquels j'ai peine à croire. Des hommes auraient été enterrés respirant encore après avoir été roués de coups. *(Bruits.)*

Une enquête a été ordonnée, quel a été le résultat de cette enquête ? On m'a rapporté un autre fait : des condamnés ayant pratiqué une ouverture pour s'évader, on plaça des gardiens à cette ouverture et quand les fuyards passèrent ils furent massacrés sans miséricorde. *(Mouvements.)*

L'anarchiste Marcoz a été tué le 23 au matin par une patrouille. Comment ?

M. de Bernis. — Comme à Château-Vilain. *(Bruit.)*

M. Goblet. — Vous me forcez à vous rappeler que l'auteur des faits de Château-Vilain était un prêtre qui a été condamné.

M. de Bernis. — Cela est un tour de Goblet. *(Bruit.)* C'est sans doute ce prêtre qui a tiré sur les femmes et les enfants.

M. le président. — M. de Bernis, je vous rappelle à l'ordre.

M. Goblet. — C'est le contremaître qui avait tiré le premier et les gendarmes n'ont fait que répondre ; mais c'est un prêtre qui a organisé l'émeute, et il a été condamné sans circonstances atténuantes par le jury de l'Isère. *(Très bien, très bien à gauche.)*

M. Faberot. — La République se défendait. *(Bruit.)*

M. Goblet. — Cela dit, je ne répondrai plus aux plaisanteries de M. de Bernis. *(Très bien, très bien.)*

Je demande qu'un rapport soit fait annuellement sur nos colonies pénitentiaires et soit communiqué au Parlement. *(Applaudissements à gauche.)*

M. Chautemps. — Désormais ce rapport sera fait et communiqué. *(Très bien !)*

Personne à la Guyane n'a entendu parler de plusieurs des faits signalés par M. Goblet. Le commandant, qui demandait s'il devait profiter d'une tentative d'évasion pour débarrasser la société des condamnés, a été suspendu de ses fonctions, et le projet ne fut pas suivi d'exécution. Quant à la révolte de l'île du Salut, elle a coûté la vie à des condamnés qui ont refusé de se rendre, et qui, par la suite ont été transformés en agresseurs. Il est exact que, avec un peu plus de vigilance, ce complot aurait pu être évité. Le commandant du pénitencier passera devant un conseil d'enquête. *(Très bien, très bien.)*

M. Alphonse Humbert fait le procès de l'administration pénitentiaire coloniale ; les gardiens commettent des atrocités à l'égard des condamnés. Le personnel pénitentiaire est corrompu visiblement par le personnel même dont il a la garde. Les meurtres qui sont commis par les surveillants le sont la plupart du temps sans raison. Il y a des surveillants qui tirent sur les condamnés comme s'ils tiraient à la cible, pour la moindre peccadille. Il faut se méfier des rapports qui sont envoyés et prendre des précautions spéciales. Si on ne veut pas être trompé, il faut charger la justice régulière de faire une enquête. *(Applaudissements.)*

M. Chautemps. — On exagère la situation et cela sur un article de journal dont l'auteur a pu être mal renseigné. Il faudrait hausser la solde des gardiens pour pouvoir les choisir meilleurs. Je ne m'oppose pas à ce que le parquet de Cayenne fasse une enquête. *(Très bien !)*

M. Vaillant. — On agira alors comme en 1880, la commission parlementaire des colonies fera une enquête en même temps que le parquet.

M. Ribot. — Le gouvernement repousse une enquête parlementaire.

M. Vaillant insiste et dépose une proposition tendant à une enquête parlementaire.

Cette proposition est repoussée par 412 voix contre 62.

Les derniers chapitres sont votés et la Chambre passe à la discussion du budget de la guerre.

Le Budget de la Guerre

DISCOURS DE M. RAIBERTI

M. Raiberti. — M. Jules Roche donnera lecture de son important rapport qui s'occupe surtout de la question des effectifs.

Nous n'avons plus qu'un squelette d'armée.

L'Allemagne a en temps de paix 70.000 hommes de plus que nous sous les drapeaux.

Si nous voulions appliquer la loi de 1875 il nous faudrait appeler un million d'hommes sous les drapeaux et le budget de la guerre s'élèverait à 500 millions.

L'Allemagne peut, par appel individuel, réunir sans délai 400.000 hommes ; nous il nous faut de grandes affiches et trois jours pour arriver au même résultat.

Pour parer à ce danger il faut que nous ayions toujours sur la frontière des troupes absolument prêtes à marcher. *(Très bien !)*

DISCOURS DE M. DELAFOSSE

M. Delafosse. — Nous vivons sur des illusions, illusion de l'égalité, illusion du nombre.

Nos soldats ne sont pas des soldats, ils subissent le service militaire, voilà tout. Le métier de soldat est un métier comme un autre qui demande du goût de la part de celui qui l'exerce. *(Très bien à droite.)*

Aujourd'hui, nous avons la superstition des nombres ; nous croyons à tort que, en 1870, nous avons été vaincus par le nombre. Notre organisation militaire fait peser sur le pays une servitude plus dure que la guerre ; elle est une cause effroyable de déclassement. La loi militaire et la loi scolaire sont des lois de mort. Il n'est pas de société qui puisse résister longtemps aux effets coalisés de ces deux lois. *(Applaudissements à droite.)* La réforme de la loi militaire sera la victoire dans la guerre et le salut dans la paix. *(Applaudissements.)*

DISCOURS DE M. PÉRIER

M. Antoine Périer croit de son devoir de se faire l'interprète des inquiétudes des populations de la frontière du Sud-Est. Cette frontière, depuis le Mont-Blanc jusqu'à Nice, est insuffisamment défendue au point de vue des effectifs, des fortifications et des transports. Nos voisins d'Italie sont bien renseignés sur cette situation, quand nous confions l'entreprise de nos forts et de nos batteries à des ouvriers italiens. *(Très bien.)*

Lorsque l'autorité militaire est convaincu que le contre-maître est un officier italien, elle a toutes les peines du monde à obtenir le départ de l'étranger. *(Mouvements divers.)*

On objecte que la main-d'œuvre italienne est à meilleur marché, mais il faut accorder les sommes nécessaires pour employer des ouvriers français.

En ce qui concerne la frontière suisse, je suis tenu à une grande réserve ayant gardé le souvenir de l'hospitalité accordée à nos soldats pendant la guerre franco-allemande et aussi dans l'espoir de voir se renouer les bonnes relations commerciales de la Suisse et de la France. Il n'est toutefois pas possible de soutenir que la Haute-Savoie est un terrain neutre. On a le droit d'y entretenir des troupes et de fortifier ce département. *(Très bien.)*

Dans un projet récemment déposé, on a indiqué des forts comme étant dans la Savoie, alors qu'ils sont à 200 kilomètres de là. Cette erreur s'explique difficilement. Elle pourrait avoir des conséquences dangereuses en temps de guerre. Il faut espérer qu'il n'y a là qu'une erreur topographique. La frontière, sur la Haute-Savoie, est actuellement sans fortifications. Il faut établir des fortifications qui sont indispensables et y mettre les hommes qui sont nécessaires.

L'orateur termine par l'étude de nos frontières et de nos chemins de fer stratégiques. Il célèbre le courage et le dévouement de notre armée. *(Vifs applaudissements.)*

La Chambre décide de ne plus siéger le matin, mais de commencer ses séances à une heure.

La séance est levée à 7 h. et renvoyée à demain.

Mouvement Judiciaire

Sont nommés :

Conseiller à Grenoble, M. Gonthier, procureur de la République à Blois.

Sont nommés juges de paix :

A Héricourt (Haute-Saône) M. Lièvre, juge de paix du canton de St-Nicolas.

A St-Jean-Soleymieux (Loire), M. Monneray, juge de paix de Launère.

A St-Symphorien (Loire), M. Olivier, licencié en droit.

Ont été nommés suppléants de juge de paix :

A Flavigny (Côte-d'Or), M. Léger.

Au Grand-Serre (Drôme), M. Monnier.

A St-Symphorien (Loire), M. Bouvet.

A Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), M. Cohadon en remplacement de M. Bellet, nommé juge de paix.

INFORMATIONS

Paris, 4 mars.

Le voyage de la reine d'Espagne

Le maréchal Martinez-Campos a déclaré à un de nos confrères que le bruit d'un prochain voyage de la reine régente d'Espagne était absolument inexact.

La suppression des octrois

A la demande d'un certain nombre de conseillers municipaux, le conseil municipal d'Orléans vient de nommer une commission de cinq membres chargée d'étudier le principe de la suppression des octrois et les voies et moyens pour y arriver.

M. Félix Faure

Le président de la République a reçu ce matin les sénateurs, les députés et le président du conseil général de la Corrèze, qui sont venus lui demander de bien vouloir s'arrêter dans ce département au cours de son voyage à Clermont-Ferrand et à Périgueux. M. Félix Faure a accepté cette invitation.

Au quai d'Orsay

Le ministre des affaires étrangères a offert aujourd'hui un déjeuner en l'honneur du maréchal Martinez Campos.

Parmi les convives : l'ambassadeur d'Espagne et le personnel de l'ambassade ; M. Ribot, président du conseil ; l'amiral Besnard, le général de Boisdeffre, le vice-amiral Humann, les généraux Saussier, Tournier, Jamont, de Négrier, Duchesne, etc., etc.

Au conseil municipal de Paris

M. Rousselle a été élu aujourd'hui président du conseil municipal de Paris par 42 voix contre 26 à M. Bassinet, au second tour de scrutin.

La France et l'Italie

Une dépêche de Rome assure que le gouvernement italien aurait l'intention d'entamer des pourparlers avec la France, afin de reprendre les négociations qui avaient été suspendues sous le cabinet di Rudini, relativement à la délimitation des sphères respectives franco-italiennes en Afrique.

Le Czarewitch à Alger

Le *Journal* confirme que le grand-duc Georges, frère du czar Nicolas et héritier présomptif, fera prochainement un séjour de deux mois à Alger. A cette occasion, l'escadre russe viendra à Alger où elle rencontrera l'escadre de l'amiral Gervais, chargée de saluer le grand-duc.

Nouvelles Militaires

LES DISPENSES

Une circulaire du ministre de la guerre porte que les jurys d'états appelés à examiner les jeunes gens exerçant des industries d'art qui réclament une dispense du recrutement militaire se réuniront du 16 mars au 16 mai 1895.

LE GÉNÉRAL HERVÉ AU VIe CORPS

Châlons-sur-Marne, 4 mars.

Le général Hervé, qui a pris aujourd'hui le commandement du 6e corps, devait faire ce matin son entrée officielle dans Châlons-sur-Marne. Par suite de la recrudescence du froid et de l'épaisse couche de neige qui recouvre les rues, le général Hervé a contremandé les déploiements extérieurs des troupes qui devaient avoir lieu.

A 11 heures, le général Hervé a reçu au quartier général les autorités civiles et les officiers de l'armée active, ainsi que les officiers de l'armée de réserve et de l'armée territoriale.

A L'ÉTRANGER

LES SCANDALES ITALIENS

Rome, 4 mars. — M. Giolitti, qui avait reçu un mandat de comparution au sujet du procès relatif à la soustraction de documents de la Banque romaine, s'est présenté aujourd'hui à midi devant le conseiller instructeur de la cour d'appel.

On assure que M. Giolitti a soulevé une question inconstitutionnelle, affirmant que les tribunaux ordinaires sont incompétents pour le juger.

LES ANGLAIS EN EGYPTE

Londres, 4 mars. — Le *Times* donne en exemple à Abbas II le sort d'Ismaïl-Pacha. Le *Times* est convaincu que si le khédive rendait nécessaire une mesure de rigueur pareille à celle prise en 1879 contre son grand-père pour maintenir l'ordre en Egypte, la France ferait le nécessaire pour en assurer l'exécution.

LA CRISE GRECQUE

Athènes, 4 mars. — Le *Journal officiel* publie le décret de la dissolution de la Chambre. Les élections générales auront lieu le 28 avril.

LES TROUBLES DE CUBA

Madrid, 4 mars. — Le Conseil des ministres s'est mis d'accord pour demander au Parlement un crédit pour la campagne de Cuba.

Vingt mille hommes sont prêts à s'embarquer.

AU MAROC

Tanger, 4 mars (source anglaise). — La nouvelle du pillage de Marrakech par des tribus rebelles est absolument sans fondement.

LES ÉTUDIANTS DE SAINT-PÉTERSBOURG

Saint-Pétersbourg, 4 mars. — Il y a eu hier à l'Institut philologique des désordres qui ont nécessité l'intervention de la force armée.

Une réunion de seize cents étudiants a demandé la démission du recteur de l'Université ; le recteur a exhorté les étudiants à se tenir tranquilles afin d'éviter un conflit avec les troupes.

ISMAIL-PACHA

Constantinople, 4 mars. — Le sultan a autorisé le transport des restes d'Ismaïl-Pacha au Caire. Le corps sera embarqué mardi sur un navire égyptien qui sera escorté par un bâtiment turc.

LA RÉVOLUTION EN COLOMBIE

New-York, 4 mars. — On annonce que les troupes gouvernementales colombiennes ont été défaites à Cucutta après un combat acharné. Le nombre total des morts est de 800. Une poudrière a sauté et plusieurs maisons ont été détruites. Les rebelles sont maîtres de la ville.

LA GUERRE SINO-JAPONAISE

Li-Hung-Tchang

Londres, 4 mars.

On télégraphie de Pékin au *Times*, que le texte des pouvoirs donnés à Li-Hung-Tchang pour traiter avec le Japon, a été télégraphié à Tokio. Le vice-roi attend, pour s'embarquer, la réponse du comte Ito, déclarant ces pouvoirs suffisants.

Les pourparlers

Shanghaï, 4 mars.

Les pourparlers préliminaires pour la négociation de la paix, se poursuivent normalement. On propose aux plénipotentiaires de se rencontrer dans une ville du sud-ouest de l'île Nipon. Si les lettres de créance sont reconnues être en bonne et due forme, les négociations auront alors lieu à Hiroshima, où résident l'empereur et les ministres.

ÉCHOS ET NOUVELLES

Un engin suspect

Ce matin, à 7 heures et demie, boulevard Ornano, n° 27, à Paris, on a trouvé un engin suspect dont la mèche avait fusé et qui avait été déposé à la porte d'un sieur Nefler, voyageur de commerce qui occupe un appartement au deuxième étage.

Cet engin a été transporté dans la cour en attendant l'arrivée de la voiture du laboratoire.

Voyage démenti

On dément formellement que l'ex-impératrice Eugénie doive venir en Corse.

Un journal d'Ajaccio dit tenir de bonne source que l'ex-impératrice n'a pas quitté le Cap-Martin, malgré l'insistance de l'impératrice d'Autriche.

Un Monument à Carnot

C'est le 24 juin, jour anniversaire de l'assassinat du président Carnot, que sera inauguré le monument élevé à sa mémoire sur la place de l'Hôtel-de-Ville de Nolay.

Le sculpteur Roulleau a représenté le regretté président au moment où il vient de recevoir le coup fatal. Derrière lui se tient la France qui le reçoit dans ses bras.

La maison de Robespierre

On avait cru jusqu'ici que la maison de la rue Saint-Honoré où habita trois ans le tout-puissant conventionnel, chez le menuisier Duplay, avait été démolie de fond en comble.

Or, voici qu'un chercheur minutieux vient de découvrir la maison de Robespierre; non seulement elle n'a pas été détruite, mais elle a été surélevée.

M. G. Lenotre a acquis la certitude que la maison Duplay est celle qui porte actuellement le numéro 398 de la rue Saint-Honoré. Bien mieux, l'appartement du menuisier est encore visible, au premier, au fond de la cour, face à la porte cochère ; et quant à la chambrette qu'occupa Robespierre de juillet 1791 à juillet 1794, elle n'a pas été modifiée depuis cette époque.

Scandale commercial

M. Bernard, commissaire aux délégations judiciaires, a arrêté, ce matin, M. Dupuis, directeur des magasins généraux situés quais de Bercy et de Valmy. Cette arrestation a été opérée à la suite de plaintes déposées au Parquet contre M. Dupuis. C'est M. Anquetil, juge d'instruction, qui a décerné le mandat en vertu duquel M. Bernard a agi.

M. Dupuis est inculpé d'avoir coopéré à la vente de marchandises volées.

IVROGNE MACABRE

Paris, 4 mars.

Avant-hier soir, vers neuf heures, une centaine de curieux suivaient un individu vêtu d'une brune robe de moine, corde à la ceinture et le capuchon relevé sur la tête. Ce « religieux » déambulait gravement le long de la rue de Rennes, portant sur l'épaule un cercueil en bois blanc, agrémenté d'un squelette peint en noir, et s'arrêtait, tous les dix pas, pour crier d'une voix sinistre : « Frères, il faut mourir ! »

Des gardiens de la paix finirent par s'emparer du macabre personnage et le conduisirent au commissariat de la rue du Cherche-Midi. Là, il déclara qu'il était garçon dans une maison fermée du quartier de Grenelle et qu'il venait de prendre livraison, pour le compte de son patron, du cercueil et de la robe monacale. Chemin faisant, il s'était grisé, et l'idée lui était venue de revêtir la robe et de jouer cette lugubre comédie.

Après l'avoir sévèrement admonesté, M. de Buschère lui a dressé procès-verbal et l'a remis ensuite en liberté.

FILLETTE TORTURÉE PAR DES BRIGANDS

On mande de Budapesth le récit d'un exploit horrible auquel se sont livrés un groupe de brigands. Se disant marchands de bestiaux, les bandits se présentèrent chez un paysan de Torouez, achetèrent quelques bœufs et s'en allèrent ensuite après avoir acquitté le prix de leur marché.

Le soir du même jour, les brigands firent irruption à l'improviste chez le vendeur et le tuèrent à coups de revolver. Puis saisissant sa femme, ils la garottèrent, la menaçant de tuer sa fillette en sa présence si elle ne leur indiquait pas l'endroit où son mari avait caché l'argent qu'ils lui avaient donné le matin. La pauvre femme ne savait rien, mais la fillette indiqua que l'argent était dans la cave. Les brigands s'y firent conduire par l'enfant. Or, tandis qu'ils fouillaient les coins et les recoins, la mère s'étant débarrassée de ses liens vint fermer la porte de la cave. Se voyant prisonniers, les brigands crièrent à la mère qu'ils allaient tuer sa fille si elle ne leur ouvrait pas aussitôt! Mais celle-ci était allée chercher les gendarmes et quand elle revint avec eux, les bandits avaient fait leur œuvre horrible en mutilant l'enfant, après lui avoir arraché la langue, les oreilles et les yeux.

POIGNÉE DE NOUVELLES

— On mande de Madrid que l'état de santé de la reine-régente s'est considérablement amélioré.

— L'*Eclair* annonce que les Compagnies des Petites-Voitures de Paris se sont mises d'accord pour abaisser à un franc le prix de la course.

— A Paris, la neige tombe en flocons serrés depuis hier soir dix heures. A la sortie des théâtres, la circulation des voitures était très difficile et même interrompue en certains endroits.

Lyon et la Région

LA SUPPRESSION DES OCTROIS

(Conférence de M. Berthélemy

La sixième conférence de la Société des Amis de l'Université a été consacrée à expliquer aux auditeurs habituels de ces entretiens, suivant l'expression de l'orateur, « à quelle sauce il pouvait être question de les manger. »

M. Berthélemy s'est tiré de cette lourde tâche à la satisfaction marquée de son auditoire.

Après quelques indications très brèves sur l'état de la question, le conférencier a sévèrement critiqué la loi votée par la dernière Chambre, et dont le résultat ressemble, dit-il, à une réforme comme un décor de théâtre ressemble à un édifice.

La Chambre nous donne le droit de supprimer nos octrois, mais nous l'avons déjà, ce n'est que le moyen qui nous manque ; la Chambre nous dit de recourir aux impôts directs ; mais quels impôts directs ?

Des droits de balayage, de pavage, des droits de place dans les marchés, des droits d'inhumation dans les cimetières ? Nous avons tout cela ; des droits sur les objets de luxe, sur les pianos, sur les billards, sur les domestiques ? Les naïfs seuls peuvent compter là-dessus. Pour toute la France, l'impôt sur les billards rapporte un million ; l'impôt sur les vélocipèdes rapporte un million 1/2 !

On a songé aux impôts sur les revenus, mais tous les revenus sont taxés ; ils le sont dans leur origine par l'impôt foncier, par la patente, par l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières. Ils le sont dans leur manifestation générale par l'impôt mobilier ! Leur demander de nouvelles ressources équivaut à accroître les centimes additionnels qu'ils nous donnent déjà. Or, nous ne le pouvons faire sans une nouvelle loi.

Le Sénat s'est montré plus soucieux de produire un texte efficace. La commission chargée d'étudier la question a consulté les maires des principales villes de France; elle a pris l'avis des théoriciens de marque. Malheureusement, elle n'a pas eu la hardiesse de se conformer à l'opinion qu'ont défendue devant elle les plus autorisés. Ce qu'elle nous offre est une atténuation de l'octroi, non la suppression de l'octroi.

Est-ce bien aux villes, d'ailleurs, que la Commission sénatoriale veut rendre service ? « Il est temps, dit M. Bardoux, de « donner à la viticulture un encouragement « que ses gigantesques efforts méritent...

Nous devons faire en sorte que la fabrication des boissons malsaines disparaisse devant le bon marché des vins naturels. Et pour protéger la campagne, on supprimera les octrois sur la boisson.

La ville gardera donc ses barrières, on y percevra même double droit sur les matériaux, sur les combustibles, sur les fourrages. On payera double sur l'alcool, ce qui est bien ; on taxera les cabarets, ce qui sera mieux ; mais on *se trouvera demain en face des mêmes abus qui nous font demander la suppression des octrois. Il y aura encore des formalités tracassières, il y aura douane intérieure, il y aura plus que jamais frais extravagants de perception.*

Que fallait-il donc faire ? La suppression des octrois, a dit au Sénat le maire de Lyon, n'est pas une réforme d'ordre communal ; mais c'est une réforme d'intérêt national.

Comme a fait la Belgique, en 1860, il fallait y faire concourir l'Etat.

Pécuniairement ? non ! L'Etat ne le peut pas. Mais en donnant son concours actif aux mesures à prendre, il faut, *en remplacement des 300 millions que l'Octroi produit*, créer 300 millions de nouveaux impôts. Il faut que ces nouveaux impôts soient des impôts d'Etat, et que l'Etat, en retour, *abandonne aux villes telle ou telle de ses taxes directes.*

Pourquoi l'Etat est-il plus puissant que les villes à créer de nouveaux impôts ?

Il est chimérique, dit le conférencier de vouloir substituer à 300 millions d'impôts indirects une égale quantité d'impôts directs.

L'impôt direct est trop calomnié, on confond le tout avec la partie ; qu'on réprouve les impôts sur les consommations de première nécessité, cela se conçoit, mais la même réprobation ne peut s'étendre à la plupart des impôts indirects.

Cet impôt indirect qui se demande aux faits et non aux gens, celui qu'on paye quand on allume son cigare — quand on le fume ; quand on sucre son café, — quand on le boit, cet impôt qui se perçoit en milliers de versements impalpables, celui-là aussi qu'on paye quand on hérite d'une fortune ou quand on achète une maison, cet idéal d'impôt, qui donne le maximum de rendement en provoquant le minimum de mécontentement, ce merveilleux instrument fiscal auquel la France doit sa richesse, l'impôt indirect peut seul nous rendre, sous une autre forme, ce qu'il nous donne aux barrières d'octroi. Si vous recevez un seau d'eau sur la tête, vous éprouvez, d'ordinaire, un vif mécontentement ; si vous recevez deux seaux d'eau en poussière impalpable, c'est du brouillard ; vous ne la sentez même pas.

Or l'Etat seul peut établir comme impôts généraux des impôts indirects ; il peut demander aux alcools, aux successions, même au sucre, les taxes qui lui permettraient de nous abandonner une part des contributions directes.

Ce concours de l'Etat, la nécessité en a été affirmée devant la commission sénatoriale par les maires de Lyon, de Marseille, de Bordeaux, de Rouen, de Montpellier, par la *théorie faite homme*, M. Leroy-Beaulieu ; elle est déduite par la raison, elle est justifiée par l'expérience.

Le Sénat et le gouvernement se refusent à la reconnaître.

La lettre de M. le ministre des finances est formelle : « Proposez-nous un essai, nous dit-elle : supprimez votre octroi, quant à vous y aider, nous ne le pouvons pas. Tirez-vous d'affaires tous seuls. Spectateurs bienveillants, nous sommes prêts à vous applaudir. »

Il y a longtemps, bien longtemps, pour savoir si un homme était coupable, on lui liait les mains et l'on le plongeait dans l'eau bénite ; s'il surnageait, on le déclarait coupable, l'eau le rejetant comme impur ; s'il enfonçait, il se noyait, à la vérité, mais on le tenait pour innocent.

Nous allons ressembler à cet accusé ; on nous a lié les mains et on nous dit de nous jeter à l'eau. Si nous surnageons, ce ne sera qu'en créant de telles taxes que, sûrement, on nous déclarera coupables ; et si nous savons éviter les récriminations, on nous tiendra certes pour innocent, mais notre budget risque fort de rester au fond.

Nous sommes braves, pourtant; un bon Lyonnais ne sait pas reculer.

Nous allons essayer, mais qu'on retienne bien que si nos projets semblent meurtrissants pour quelques-uns, nous pouvons être rendus responsables des contusions. Pour faire un civet, il faut un lièvre ; on ne nous donnera qu'un lapin, nous ne ferons qu'une gibelotte ; voyons au moins ce que nous pourrons y mettre.

Le conférencier fait ici toute réserve quant au système de remplacement qu'il va proposer. Ce n'est, dit-il, que le sentiment personnel qu'il donne : il dit ce qu'il ferait, et non ce qu'on va faire. Encore se réserve-t-il le droit de changer d'avis ; en cette délicate matière, on peut dire que cela seul est vraiment décidé qui est accompli.

M. Barthélemy, prenant les chiffres du budget municipal, conservant sous une forme nouvelle les taxes qui atteignent les matériaux et les fourrages, croit que le reste peut se demander à cinq contributions :

1° Une licence spéciale sur les établissements qui donnent à consommer sur place;

2° Un impôt de 3 o/o sur le revenu des propriétés foncières;

3° Une taxe de 3 o/o sur le loyer d'habitation, à la condition qu'elle soit perçue par l'intermédiaire du propriétaire comme l'est aujourd'hui le droit d'enregistrement des baux verbaux ou l'impôt des portes et fenêtres;

4° Une taxe sur l'alcool, laquelle devra être perçue par les contributions indirectes en même temps que le droit d'entrée.

5° Une taxe modérée sur les transmissions gratuites des immeubles lyonnais (2 à 4 o/o).

Sur chacune de ces nouvelles taxes, M. Berthélemy examine quel peut être leur rendement, quel peut être leur incidence, comment elles se justifient. A propos de la première, il discute la question préjudicielle de l'abandon par l'Etat des droits sur le vin perçus à la barrière. A propos de la dernière, il répond aux critiques qu'adressait dernièrement M. Leroy-Beaulieu, dans l'*Economiste*, au projet du maire de Lyon.

L'orateur termine en rappelant que la prospérité des nations est intimement liée à la perfection de leur mécanisme fiscal. Les octrois sont, dans notre régime financier, une vilaine tâche qu'il faut laver coûte que coûte. On dit trop de mal des bourgeois, ils sauront montrer une fois de plus qu'ils sont prêts à accepter sans maugréer et à provoquer même toutes les réformes qui doivent améliorer le sort des humbles ; c'est là qu'est le vrai, le juste et le bien. Un bon Français n'y peut faillir.

La Linotte

Cette jeune et vaillante société donnait avant-hier sa première soirée de gala au profit des veuves et des orphelins de Montceau-les-Mines.

Rien n'avait été négligé pour assurer le succès de la soirée, aussi un public nombreux et choisi s'était-il rendu à l'appel de la *Linotte* « au cœur gai autant que généreux », et malgré les belles dimensions de la Salle philharmonique a-t-on dû refuser plus de deux cents personnes.

Le programme très varié avait été composé avec un parfait bon goût et était émaillé de nombreux « clous », d'excellents numéros, comme l'on dit au concert, aussi regrettons-nous vivement de ne pouvoir citer tous les artistes qui ont obtenu les chaleureux applaudissements du public et nous sommes réduits à ne citer que quelques noms, un peu au hasard. Parmi les dames : Mlle Marguerite, toute jeunette encore, mais qui possède une voix des plus agréables ; Mme Guette, fort applaudie dans la *Charité* ; Mlles Montmain, dans *Bonjour Suzon*, la *Carte de visite*, etc., et Anna Poncet dans *Mireille*, ont recueilli de jolies fleurs et de chaudes acclamations. Du côté des hommes, d'abord les comiques : les frères Charlinot (*Le garde champêtre*), Ant. Honin (*La main z'à la plume*), Prudon (*Y a revue à midi*) et M. Schock, toujours excellent dans l'*Obsession* et tout son gai répertoire : puis M. Moreau (*Les Sapins*), M. Chevet (*Le bon jus bourguignon*).

Enfin MM. Deschamps et Delvoye, du Grand-Théâtre, se sont fait entendre à plusieurs reprises et ce dernier, qui a clôturé la soirée par le *Vin de Marsala*, a été l'objet d'une véritable ovation.

On a beaucoup applaudi l'excellent violoniste Guersa et la toute jeune Symphonie de Lyon, sous l'excellente direction de M. Guillot, a fait entendre les meilleurs morceaux de son répertoire.

Le poète Jean Sarrasin a lu un sonnet de sa composition : « La catastrophe de Montceau-les-Mines. » Ce sonnet, illustré par M. Charles Missol, fils du très sympathique poète vigneron, a été vendu par les gentilles *linottes*.

Le produit de cette vente et de la quête réunis a donné la somme de 89 fr. 15, qui sera envoyée aux veuves et aux orphelins de Montceau-les-Mines.

Nous serions injustes si, avant de terminer, nous n'adressions nos compliments à Mme Chevillon-Ovise, la distinguée pianiste de la société et à la Linotte en général qui a organisé une si belle fête au profit d'une œuvre charitable et nous ne félicitions pas particulièrement le dévoué président, M. Peyrard, et ses collaborateurs.

Incendie chemin des Pins

UNE ENFANT BRULÉE VIVE

Un incendie, un commencement d'incendie plutôt, qui a coûté la vie à une malheureuse enfant de 10 ans, s'est déclaré hier matin dans les circonstances suivantes :

A l'angle du chemin des Pins et de la rue St-Charles, s'élève une maison de deux étages, appartenant à M. David, occupée en partie par ce dernier, et au deuxième étage par le ménage Champot, composé de trois personnes, le père, la mère et leur petite fille.

M. Champot qui, maçon de son état, travaille actuellement à l'édification de l'hôtel du *Progrès*, rue Bellecordière, part régulièrement chaque matin de chez lui, où il ne rentre le soir qu'à la fin de sa journée.

Sa femme a le soin de lui porter, en effet, vers le milieu de la journée, son déjeuner au chantier.

Hier matin, suivant son habitude, elle partit de la rue St-Charles vers 11 heures, laissant seule au logis sa petite fille, que, par mesure de prudence, elle crut devoir enfermer à clef dans la cuisine, ne se doutant pas, hélas ! qu'une heure après cet excès de précautions, contribuerait à la mort de son enfant.

Cette dernière, à qui sa mère, avant de partir, avait recommandé de ne pas laisser éteindre le feu, eut la malheureuse idée de répandre sur le foyer le contenu d'une bouteille à pétrole.

Du moins, c'est la supposition qu'il est permis de faire, car la bouteille a été retrouvée sur le marbre de la cheminée.

Les effets de ce liquide éminemment inflammable, ne tardèrent pas à se produire, et avant que, sans doute, l'imprudente enfant ait eu le temps de s'éloigner de la grille, le feu prenait à ses vêtements.

Affolée, la pauvre petite courut à la porte pour s'enfuir ; mais, hélas ! vain espoir, nous l'avons déjà dit, la malheureuse enfant était enfermée à clef.

Entourée par les flammes, ne sachant comment les éteindre, elle se réfugia dans un coin de la pièce, poussant des cris déchirants.

Un voisin, M. Durand, qui les entendit, s'empressa d'accourir. Mais, malheureusement, quand il arriva au deuxième étage et qu'il eût enfoncé la porte, il se trouva en présence du cadavre affreusement brûlé de la pauvre petite.

Il descendit son corps dans une salle du rez-de-chaussée et ne songea plus, dès lors, qu'à éteindre le feu, qui s'était propagé à un porte-manteau et à la porte.

Le dépôt des tramways de Montplaisir téléphona immédiatement au poste central des pompiers qui envoya aussitôt une pompe à vapeur et le départ attelé, conduits par le commandant Perrin et l'adjudant Vivier.

Quand ceux-ci arrivèrent sur les lieux, tout danger fut bientôt écarté : à l'aide de quelques seaux on fut, en effet, rapidement maître du feu.

Les dégâts matériels sont insignifiants : 250 francs environ consistant en linge, vêtements, portes, etc., et couverts par la compagnie d'assurances le *Nord*.

Nous avons remarqué sur les lieux M. Rostaing, secrétaire général pour la police, M. Pascal, capitaine des gardiens de la paix.

Le service d'ordre était fait par les gardiens de la paix de Montplaisir.

Quant au père et à la mère de l'infortunée victime, nous renonçons à dépeindre leur désespoir, en apprenant la mort de leur enfant dans d'aussi douloureuses circonstances.

Les Sports

CONCOURS DE TIR

Nous apprenons que la Société de tir la *Patriote de Marseille* organise pour les 1er, 2 et 3 juin prochain (fêtes de la Pentecôte) à son stand du Pharo, un grand concours de tir aux armes de guerre.

Cette Société n'oublie pas le bienveillant accueil que reçurent à Lyon ses délégués au concours international de l'année dernière.

Elle adresse un pressant appel à tous les tireurs lyonnais à qui elle réserve la réception la plus cordiale.

Le programme, avec feuille de route à demi-tarif, sera adressé, en temps utile, à toute personne qui en fera la demande à M. Filliat, président de la Société, 6, rue Estelle, à Marseille.

Nous relevons dans le projet de ce programme qui nous est soumis et qui est presque terminé, un concours à séries illimitées, dont les quatre meilleures serviront au classement. Les cinq premiers prix de cette catégorie sont de 500, 300, 200, 175 et 150 francs.

Le coût de la série sera de un franc, munitions non comprises.

En outre, et toujours à cette catégorie, des primes de bienvenue de 70, 50, 40, 25 et 15 francs seront attribuées aux cinq meilleures séries faites le 1er juin. Le 2, les première et deuxième mouches de la matinée seront payées 10 et 5 francs.

A bientôt des détails plus complets sur ce programme qui nous paraît devoir attirer, à Marseille, un grand nombre de tireurs.

COURRIER MARITIME

Le *Natal* venant de Chine, a quitté Alexandrie dimanche à sept heures du soir.

— L'*Equateur* a quitté Dakar pour Pernambuco le 1er mars, à 6 heures du soir.

— La *Bretagne* est arrivée à New-York samedi, à dix heures du soir.

BOURSE DE LYON (SOIR)

3 o/o, 103.55 ; Extérieure, 76.75 ; Italien, 87.85 ; Crédit Lyonnais, 842.50 ; Banque Ottomane, 714.37 ; Autrichiens, 824.37 ; Lombards, 248.12 ; Nord-Espagne, 120 ; Saragosse, 171,25.

Chronique Locale

Bulletin Météorologique (5 h. soir)

Aujourd'hui, mardi, 5 mars 1895, 64e jour de l'année. *Soleil* : lever, 6 h. 37, coucher, 5 h. 48. *Lune* : premier quartier le 4 ; pleine le 11.

La neige est tombée hier par intervalles, et en assez grande quantité dans la matinée.

Les basses pressions couvrent encore aujourd'hui l'Europe centrale et méridionale (Vienne en Autriche 743 m/m) et le baromètre monte sur les Iles Britanniques et la France. Sur notre région la neige est tombée pendant toute la journée d'avant-hier matin, au Parc il y en avait 0m02. La température se maintient basse, les minima de nos trois stations sont : Mont-Verdun, — 7°, St-Genis — 4°, Parc — 4°; à 3 heures du soir, on avait aux mêmes lieux : — 2°, + 1° et + 2°.

Hier, à Lyon : hauteur barométrique à 4 heures du soir, 755 m/m. Pluie depuis 24 h. 1 m/m 5.

Températures extrêmes : à l'ombre minimum — 3,6, maximum + 4°; à l'air libre minimum — 8,2°, maximum. + 6°.

Prévision : temps froid, neige.

Hauteur du Rhône au-dessus de l'étiage

	7 h. mat.	midi	5 h. soir
Le 3 mars......	0m43	0m40	0m42
Le 4 mars......	0m39	0m35	0m31

Le successeur de Me Mazeron

Par décret en date du 23 février 189 M. Hugues d'Aubarède a été nommé taire à Lyon, en remplacement de Me [illegible] ron.

Disons, à propos de ce dernier, qu'arrivé dimanche à Lyon, il a été écroué à la prison St-Paul et interrogé par M. Chevalier-Jol juge d'instruction.

La fondation Richard

Par arrêté en date du 25 février 1895, M. le préfet du Rhône a nommé membre de la Commission administrative de la fondation Richard (hospices des infirmes de Saint-Alban, à Monplaisir), MM. Paul Rougier, avocat, professeur à la Faculté de droit, et René Mouterde, ancien avocat, par continuation de fonctions, et M. Gustave Brun, avocat, en remplacement de M. Ducreux, avoué.

Le commerce extérieur

M. Aynard, retenu à Lyon, n'a pu assister au banquet offert par trente chambres syndicales aux députés et sénateurs qui ont accepté de former le noyau d'un groupe parlementaire du commerce extérieur.

Voici la dépêche qu'il a adressée à M. Lourdelet, président du banquet :

« Impossibilité matérielle de me rendre à votre aimable invitation. Très vif regret. Recevez mes excuses en les faisant agréer à nos amis et en leur disant que je suis de tout cœur avec vous et avec eux dans l'œuvre poursuivie. »

Le monument Carnot

Dans une des prochaines séances du Conseil municipal, M. le maire de Lyon déposera un projet de concours en vue de l'érection à Lyon d'un monument à la mémoire du président Carnot.

Retour de Rome

M. Ed. Aynard, député de Lyon, est depuis trois jours de retour à Lyon d'un long voyage en Italie.

Nous avons annoncé qu'au cours de ce voyage, l'honorable député du Rhône a été reçu à Rome, par le pape, mais M. Aynard est décidé à ne pas rendre publiques les impressions de l'audience que le Saint-Père lui a accordée.

Le drame du revolver

L'état de Mme Damon, la malheureuse victime du drame de la rue Neuve des Charpennes, s'est très sensiblement amélioré et elle a pu quitter l'Hôtel-Dieu dans la soirée d'hier.

Le héros de cette triste affaire, Georges Mazet, va aussi bien que possible et est toujours tenu à la disposition du parquet.

Les « Parisiens »

Service de Lyon à Chalon. — *Voyageurs et marchandises.*

La compagnie des bateaux à vapeur les *Parisiens* reprendra son service, interrompu par les glaces, le mercredi 6 mars.

Départs les lundis, mercredis, vendredis à sept heures du matin.

FAITS DU JOUR

Vol. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, le nommé Granger Constant, garçon boulanger chez M. Helly, rue de la Pyramide, 119, a été victime d'un vol de 150 fr. placés au fond de sa malle dans la chambre qu'il habite avec un autre garçon.

Ce dernier ne lui ayant inspiré aucun soupçon, Helly n'en a pas moins fait déclaration au commissaire de police de Vaise de ce vol commis dans des conditions tout au moins singulières, ni la malle, ni la porte de la chambre n'ayant été fracturées.

Chûte. — Le nommé Berger, 35 ans, demeurant rue Bouteille, nettoyait hier la devanture du magasin Perrin, 7, rue de la République, lorsque l'échelle sur laquelle il se trouvait ayant glissé, il est venu s'abattre sur le trottoir

Dans sa chûte, Berger s'est fait à la tête, une blessure assez grave qui a exigé son transport à la pharmacie Prudhon, puis de là à l'Hôtel-Dieu.

Après avoir reçu un pansement, il a pu regagner son domicile.

Mordu par un chien. — Sur la réquisition du commissaire spécial à la gare de Perrache, un gardien a accompagné, hier soir, à 7 heures, le jeune Henri, qui venait d'être mordu à la main droite à la brasserie Gentelet par un chien de forte taille appartenant à M. Lachenal, commissionnaire, demeurant rue Moncey, 164.

La blessure a été cautérisée par M. Barraja, à qui le propriétaire du chien a payé l'opération.

A l'Hôtel-Dieu. — On a conduit hier matin, à 1 h. 1/2, à l'Hôtel-Dieu, le nommé Jean Bard, 49 ans, cordonnier, demeurant 6, passage Duguesclin, qui avait été trouvé couché sans connaissance dans l'escalier de sa maison et portant au menton une blessure assez profonde.

L'interne de service qui lui a donné des soins a déclaré que la blessure n'aurait pas de suites graves et devait avoir été causée par une chute, attendu que cet homme se trouvait en état complet d'ivresse.

A nos lecteurs

Il nous semble à propos d'appeler l'attention sur un produit spécial qui se recommande aux personnes sujettes aux affections des bronches et du larynx si communes dans nos régions.

Le *Gaïacol Degoulet* est véritablement précieux pour garantir contre les funestes effets des brouillards et du froid. Ce bonbon médicamenteux calme très bien la toux, fait disparaître l'oppression, soulage le catarrhe tout en parfumant l'haleine et assainit les voies respiratoires en y introduisant, par inhalation, son action antiseptique.

Dans toutes pharmacies. *Dépôt général :* **Ancienne Pharmacie Lardet,** *place des Jacobins,* **1,** *Lyon.*

Evitez les maladies par l'usage du **Sirop de Bochet du Serpent,** 32, rue Lanterne, Lyon, qui est incontestablement le purgatif et le dépuratif le plus énergique en même temps que le plus agréable.

Pourquoi ?

Pourquoi le corps médical et la presse recommandent-ils avec tant d'insistance le *Sirop de Vial de Vaise ?*

C'est qu'ils ont reconnu que c'était le remède le plus actif contre les irritations de la poitrine, telles que : rhume, grippe, influenza, bronchite, asthme, catarrhe, etc.

Ce qui fait surtout sa supériorité sur les pastilles, poudres ou pâtes, c'est qu'il ne sontient rien de nuisible à la santé.

On sait que pour fabriquer une pastille, il faut du mucilage et du sucre en quantité telle qu'il est impossible d'incorporer sous ce petit volume un remède capable de faire du bien. On a donc recours aux narcotiques (opium, morphine, codéine) qui sont des poisons et donnent un soulagement aussi trompeur que passager.

Le *Sirop de Vial de Vaise,* agit d'une façon toute différente. Il résout l'irritation et c'est en ramenant les organes irrités à leur état naturel qu'il guérit la maladie. C'est pourquoi le corps médical et la presse le recommandent si chaudement.

TOPIQUE FRANÇAIS guérit *douleurs, bronchites,* etc. Pharmacie Nouvelle et princip. pharm.

COMMUNICATIONS DIVERSES

— **Chambre syndicale des cuisiniers de la ville de Lyon.** — La Commission de la Chambre syndicale, a l'honneur de porter à la connaissance de MM. les patrons hôteliers-restaurateurs et limonadiers de Lyon et de la banlieue, qu'elle tient à leur disposition des ouvriers sérieux et capables, soit comme place soit comme extras pour banquets, dîners et soirée. Elle se fera un devoir scrupuleux de n'envoyer que des ouvriers pouvant répondre aux exigences du travail de leur maison.

Nota. — Les syndiqués en retard de leurs cotisations sont priés de se mettre à jour au plus tôt ; S'adresser au trésorier du Syndicat, M. Seive, chef de cuisine, maison Wattebled, rue Buisson.

BIBLIOGRAPHIE

Lyon-Vinicole. — Voici le sommaire du numéro 355 du *Lyon-Vinicole*, journal d'agriculture, paraissant le dimanche :

Bulletin. — Influence du cépage-greffon. — Transports (suite et fin). — A propos des engrais phosphatés (suite et fin). — Le Vignoble en Lyonnais (suite). — Lettre du syndicat des négociants en liqueurs et alcools. — La Lardarine. — Echos des marchés. — Informations.

Abonnement : Un an, 5 francs.

A titre d'essai, un mois, 30 centimes.

Adresser les demandes à l'administration, montée des Epies, 25, Lyon.

M. Waldeck-Rousseau à Saint-Etienne

Saint-Etienne, 4 Mars.

M. Waldeck-Rousseau viendra dimanche prochain à Saint-Etienne où il présidera l'élection sénatoriale : L'éminent sénateur de la Loire sera reçu au *grand Cercle*, au cercle de la rue Michelet et par la Chambre syndicale des *tissus qui lui offrira lundi un* banquet.

LA GRÈVE DES TISSEURS DE ROANNE

Paris, 4 mars.

De la *Petite République :*

Notre ami Sautumier, qui a si éloquemment défendu dans leur procès les grévistes de Roanne, s'est rendu samedi au ministère de l'intérieur afin de soumettre à M. Leygues les dossiers des grévistes condamnés. M. Sautumier a très vivement insisté en faveur des grévistes. Il a démontré le peu de gravité de délits reprochés, combien les légers écarts commis étaient excusables, et il a réclamé la grâce ou des diminutions de peine au profit des condamnés.

Le ministre a répondu qu'il allait examiner les différents dossiers des grévistes avec la plus grande bienveillance.

Nous espérons que cet examen amènera des résultats satisfaisants.

Roanne, 4 mars.

Entre grévistes et renégats

La police a dû procéder ce matin à l'arrestation d'un nommé B... J.-B., ouvrier tisseur, domicilié rue Jacquard, qui avait blessé d'un violent coup de pierre l'ouvrière Marie Ramillon à qui il reprochait de n'avoir pas fait grève comme lui.

Les faits qui sont l'objet de l'enquête de la police se sont produits à la sortie de l'usine Faisant et à l'angle des rues Hoche et Lachambaudie.

La victime de cet acte de brutalité a dû s'aliter par suite des blessures reçues.

Les victimes de la grève

Elles n'étaient plus ce matin qu'au nombre de 350, c'est dire que déjà plus de 150 ouvriers congédiés à la première heure de la reprise du travail ont trouvé à se réembaucher.

Le ministre de l'intérieur a envoyé un secours de mille francs.

LE CARNAVAL DE NICE

Nice, 4 mars.

Deuxième et dernière bataille de confetti

Les Niçois et les étrangers surtout ont été agréablement surpris hier matin de voir le soleil briller dans tout son éclat.

Immédiatement chacun a fait des préparatifs pour la bataille de l'après-midi.

Deux heures, le canon tonne, c'est le commencement des hostilités. Jusqu'à cinq heures l'ardeur des combattants n'a pas faibli, l'animation était très grande et la folie a atteint son paroxysme.

La gaîté n'a pas été moindre au veglione du soir, donné au casino municipal.

Le bal n'a pris fin qu'au jour et des bandes joyeuses ont parcouru la ville en saluant l'aurore par leurs chansons.

On a voulu terminer dignement ce carnaval qu'avaient contrarié quelques jours de pluie.

Les prix ont été distribués aux chars et mascarades suivants :

Grands chars. — 1er prix : Crabes et crevettes ; 2e Cirque ambulant ; 3e Une Redoute aux enfers ; 4e La Montagne enchantée ; 5e Les Chèvres savantes ; 6e Artillerie fin de siècle ; 7e Fumisterie ; 8e L'Orgueil ; 9e Quart naval (carnaval).

Petits chars. — 1er prix : Paillasse et sa troupe ; 2e La Balançoire ; 3e La Couveuse artificielle.

Analcades. — 1er prix : Les Cloches de Corneville ; 2e Bec en zinc ; 3e Les Citrouilles.

Groupes à pied. — 1er prix : Panier enchanté ; 2e Le Rire ; 3e Les Nounous ; 4e Pain d'épice ; 5e Les Abeilles ; 6e Les Arènes gauloises ; 7e Les Cartes ; 8e Le Tir ; etc., etc.

Plus de 50 prix ont été décernés à des masques isolés.

Conclusions : carnaval superbe comme le comité devrait nous en donner chaque année.

MARCHÉS

Cours commerciaux. — Paris, 4 mars. — *Colza* : courant 56..., à 56.50, avril, 55... à 55.50, mai-juin, 50.25 à 50.75, 4 de mai 48.50 à 49..., 4 derniers 46.25 à 46.50. Tendance calme.

Lin : courant 47.25 à 47.75 avril 46.75 à 47.25 mai-juin 46.75 à 47.25, 4 de mai 46.50 à 47..., 4 derniers 45.25 à ....., Tendance calme.

Sucre : courant 27.12 à .... avril 27.12 à .... 4 de mars 27.12 à 27.25, 4 de mai ..... à ...... juillet-août 27.62 4 d'octobre ..... à ..... Tendance calme.

Le Havre. — *Cafés.* — Mars, 10 h. 94.50, midi, 95.... Tendance calme.

Lyon-Vaise. — *Marché aux bestiaux du 4 mars :*

Porcs amenés, 1.220, vendus, 1.220, renvoi ....

Prix payés, de 116 à 120 les 100 kilos, droits d'octroi compris.

Voilà deux marchés de suite qui sont insuffisants comme nombre, aussi les cours s'en ressentent, la hausse est à l'état constant.

Pont-de-Beauvoisin (Isère), — *Mercuriale du 4 mars :*

Froment vieux 17.50 à 18..., blé nouveau ..... à ....., seigle 10... à 11..., orge 12.50 à 13.50, avoine nouvelle 14.50 à 15.50, avoine vieille »».»» à »».»», Fleurage 9.50 à 10.50, son 9... à 9.50, farine première qualité les 125 k. 38... à 39..., farine deuxième qualité les 125 k. 33... à 34..., blé noir les 100 k. 11... à 12..., pommes de terre 5... à 6..., foin 5.75 à 6.50, foin nouveau .... à ...., paille 2.75 à 3.25, bœufs 70.»» à 80.»», vaches 55.»» à 65.»», moutons 80.»» à 85.»», porcs 100.»» à ....»», veaux 80.»» à 85.»»», beurre les 500 grammes 0.90 à 0.95, œufs la douzaine 0.75 à 0.80, noyaux 110... à ....., châtaignes 15 à 18... lapins 1.50 à 3...., poulets .... à ..... poulets la paire 3... à 4... pigeons 1.40 à 1.60. maïs ..... à ..... canards, 3... à 4..., dindes, 6... à 7... oies, 6... à 6.50, pain 1re qual. 0.35 le kil., 2e qual. 0.30.

Petit marché en raison du mauvais temps et de la foire des Corbelins.

DEPARTEMENTS

RHONE

Villefranche. — *Fête de bienfaisance.* — D'après des renseignements qui nous sont fournis, il serait organisé prochainement, à Villefrache, un bal de bienfaisance.

Une réunion préparatoire aura lieu jeudi 7 mars, à 8 heures et demie du soir.

— *Vol.* — Aujourd'hui a été arrêté le nommé Ruiz, 14 ans, pour vol d'une somme de 80 francs et de deux montres en or, au préjudice de M. Bernard, propriétaire-fermier à Arnas, lieu des Garêts.

La mère du jeune homme a également été arrêtée pour complicité.

— *Foire aux chevaux.* — La foire aux chevaux qui s'est tenue ce matin sur la place Claude-Bernard a présenté un aspect très animé.

Le marché aux petits porcs a eu également une importance très sensible. Cependant la température a apporté un obstacle inévitable à la bonne marche des affaires.

Cours. — *La neige.* — La neige tombe sans interruption depuis samedi soir ; la couche qui recouvre la terre est en ce moment aussi épaisse qu'au plus fort de l'hiver.

A 10 heures du matin le courrier des Echarmeaux n'était pas encore arrivé, ce qui faisait déjà un retard de 5 heures pour un trajet de 2[illegible] kilomètres.

C'est aujourd'hui foire à Cours, mais pas un seul étranger n'est venu par suite de l'encombrement général des routes.

Saint-Symphorien-sur-Coise. — *Secours mutuels.* — La société de secours mutuels a procédé dimanche à l'élection d'un président, d'un vice-président, d'un trésorier et d'un membre du bureau.

Ont été élus : MM. Juban François, Anier Pierre, Chanavat Jean et Sœlis François.

LOIRE

Saint-Etienne. — *Les élections à la prud'hommie.* — Voici le résultat des élections à la prud'hommie qui ont eu lieu hier :

Industries diverses. — 1re Catégorie. — Métallurgistes. — Simonet, 502 voix (élu) ; Constantin, 405.

2e Catégorie. — Papier. — Dupré, 42, (élu) ; Massey, 18.

3e Catégorie. — Divers. — Pays, 258 (élu) ; Martigny, 248 (élu).

Section des tisseurs. — 1re liste (Elue). — Faure, 693 ; Grangier, 696 ; Blachon, 685 ; Copin, 688. — 2e Liste. — Chataignier, 506 ; Champagnat, 498 ; Guichard, 498 ; Desages, 488.

La Maraudinière. — *Les cambrioleurs.* — D'audacieux cambrioleurs ont dévalisé dans la nuit du 1er au 2 mars, la maison de campagne de M. Pignol. Ils ont emporté du linge en quantité.

St-Chamond. — *Les mutualistes.* — Hier soir a eu lieu, à la mairie, la réunion des bureaux des sociétés de secours mutuels. Près de cent personnes assistaient à la séance et douze sociétés y étaient représentées.

Vingt-quatre délégués, deux par société, ont été désignés pour rédiger une adresse au Conseil municipal demandant :

1° Une subvention de 2.000 fr. ;

2° La cour d'honneur de l'Hôtel de Ville pour un bal qui aura lieu à l'issue de la cavalcade, au bénéfice de ces sociétés, qui doit avoir lieu dans le courant de mai.

Ces propositions seront soumises demain mardi à la séance du Conseil municipal qui doit avoir lieu à 2 heures du soir.

Les mutualistes ont grand espoir que leurs demandes seront acceptées par le Conseil.

— *Prévoyants de l'avenir.* — Le banquet de la 425me section des Prévoyants de l'avenir aura lieu dimanche prochain, 10 mars, dans les salons de la Grande brasserie lyonnaise.

Il sera suivi d'un bal de famille, à 8 h. du soir. L'orchestre comprendra douze musiciens du Grand-Théâtre de Saint-Etienne.

Prix d'entrée : sociétaires 0 fr. 50, non-sociétaires 2 fr.

— *Incendie.* — Un commencement d'incendie s'est déclaré hier soir, vers 10 heures, au quartier du Château, maison Montgiraud ; le feu a pris naissance chez un locataire nommé Revol, employé à la Compagnie du gaz. Il a été éteint par les voisins et les locataires de l'immeuble. Les dégâts sont estimés pour l'immeuble à 600 francs et pour les locataires à 200 fr.

Le propriétaire seul était assuré.

— *Conseil Municipal.* — Une séance extraordinaire aura lieu demain mardi, à 2 heures du soir. L'ordre du jour porte un seul article : Agrandissement du Cimetière, avis urgent après enquête.

C'est à l'ouverture de la séance que la délégation des Sociétés de Secours mutuels se présentera.

Roanne. — *Coup de couteau.* — M. Fanchon, propriétaire, rue des Prés au faubourg Mulsant, s'est plaint au bureau de police d'avoir été frappé par un nommé J.-M. Dupé, ouvrier menuisier rue Saint-Albon, qui, dans la bagarre, lui aurait porté un coup de couteau.

Une enquête a été ouverte.

ISÈRE

Saint-Jean-de-Bournay. — *Station d'étalons.* — A dater du 10 courant jusqu'au 25 inclus, les deux étalons de l'Etat Solfège-Carrossier et Jéroboam, demi-sang, seront à la disposition des éleveurs à la station-remonte de Saint-Jean-de-Bournay.

DROME

Valence. — *La neige.* — La neige est tombée en grande abondance la nuit dernière, et ce matin le sol était recouvert d'une nappe blanche. La foire de mars qui se tenait aujourd'hui, s'est ressentie de ce temps affreux et a dû être renvoyée au lundi 11 mars.

Nouvelles de Suisse

Les duels d'étudiants. — Le publiciste Durrenmatt se propose d'interpeller le grand Conseil de Berne sur ce sujet. On se souvient des faits qui se sont passés il y a quelques mois. Deux corporations d'élèves de l'Université de Berne s'étaient rencontrées en combat singulier dans une brasserie ; le sang avait abondamment coulé ; la police avait dû intervenir, et l'affaire, commentée par la presse étrangère, par la presse belge notamment, avait fait grand bruit. Il est à souhaiter que le gouvernement mette fin à cette coutume barbare d'importation allemande.

Puisqu'il est question plus haut du publiciste Durrenmatt, ajoutons que ce dernier vient d'être mis à l'index par le parti conservateur bernois dont il était l'âme damnée. Ses coreligionnaires politiques lui reprochent, peut être avec raison, de les avoir lancés dans de désastreuses équipées, entre autres l'initiative du « Beutezug ». Il a fallu une rupture avec M. Durrenmatt pour décider deux chefs des plus influents du parti, MM. de Steiger et de Watteville à garder leur place dans le comité directeur.

Nécrologie. — On annonce de Fribourg la mort du chanoine Caillat, ancien professeur au collège Saint-Michel. M. Caillat était un genevois. Il était né à Vernier en 1822. Il fut pendant longtemps vicaire à St-Germain, en même temps que Gaspard Mermillod dont il était l'ami personnel. Au moment du conflit religieux, il joua un rôle assez prépondérant.

Exclusivisme religieux. — Un Américain protestant, est mort samedi à Muralto dans le canton du Tessin. Les autorités municipales ont refusé de faire sonner les cloches pour son enterrement. Cet acte d'intolérance a valu, à chacun des membres du Conseil municipal qui l'avait approuvé, une amende de 50 francs infligée par le Conseil d'Etat.

L'affaire de Chêne-Bourg. — C'est aujourd'hui mardi que le Conseil d'Etat de Genève doit prendre une décision concernant la restitution de ses fonctions au maire de cette commune.

Le notaire Héridier intente un procès en diffamation aux journaux le *Carillon de Saint-Gervais*, organe satirique du parti démocratique, et le *Courrier de Genève*, organe des catholiques, qui ont sévèrement jugé ses procédés dans cette affaire. On lui prête aussi l'intention d'assigner le Conseil d'Etat, auquel il réclamerait cent mille francs d'indemnité. Venant du notaire Héridier, cette fantaisie audacieuse n'étonnerait personne.

Terrible Accident

Paris, 4 mars.

Une formidable détonation se faisait entendre hier, après-midi, à quatre heures et demie très précises, rue de Cormeilles, à Levallois-Perret, mettant en émoi les habitants du quartier. En même temps, la devanture d'une boutique de marchand de vins, située au numéro 21, volait en éclats et les glaces se brisant en menus fragments, tombaient sur le trottoir et sur la chaussée.

Ce débit avait été installé depuis une dizaine de jours par M. Gustave Frémont.

Hier, après-midi, M. Frémont descendit à la cave afin de visiter les pompes destinées à mettre les fûts de bière en pression.

Une pompe à air que lui avait laissée son prédécesseur, fonctionnant mal, il avait fait l'acquisition, pour les besoins de son commerce, d'un réservoir à acide carbonique.

M. Frémont, qui paraît en avoir ignoré la manipulation, au lieu d'adapter les tuyaux conducteurs de la pression aux fûts, crut mieux faire de la leur transmettre par le moyen de la pompe à air qui, ainsi que nous l'avons dit, était défectueuse. Un premier essai lui parut satisfaisant ; alors, penché au-dessus du réservoir, les yeux fixés sur le manomètre qui s'y trouve vissé à la partie supérieure, il s'efforça de régler la pression.

Mais à ce moment, le réservoir fit explosion, arrachant littéralement le côté droit du visage de M. Frémont, brisant les mâchoires et fracturant le rocher, c'est-à-dire la partie osseuse du crâne, qui se trouve derrière l'oreille.

M. Frémont tomba à la renverse, tandis que sa femme, qui se trouvait dans le comptoir, près de la trappe de la cave restée ouverte, était, par suite de l'explosion rejetée en arrière ; la malheureuse vint s'abattre dans le sous-sol, la tête en arrière, se faisant dans sa chute de graves blessures et des contusions internes qui peuvent entraîner pour elle les plus terribles complications.

Au bruit de l'explosion, plusieurs consommateurs qui se trouvaient dans le débit s'étaient précipités au secours des deux victimes.

Mme Frémont fut transportée sur son lit ; quant à son infortuné mari, un médecin appelé en toute hâte a déclaré qu'il n'avait plus que quelques heures à vivre.

En effet le malheureux est mort dans la soirée à l'hôpital Beaujon où on l'avait transporté.

BOURSE DU BOULEVARD

Extérieure, 77 1/32 ; Turc, 27.45 ; Banque Ottomane, 718,75 ; Lots turcs, 141 ; Rio, 327,50 ; Alpines, 185.62 ; de Beers, 537,50 ; Robinson, 231.87 ; Huanchaca, 157,50 ; Lagunas, 157,50 ; Raudfontein, 35,62.

Dernière Heure

Paris, 4 mars.

L'Enquête sur les Conventions

La commission d'enquête sur les Conventions a entendu aujourd'hui MM. Loustalot, Hugot, Mercier, Saint-Prix, Franck-Chauveau, Hérault, Trystram, qui étaient membres de la commission des chemins de fer en 1883.

A part M. Saint-Prix, tous les témoins ont déclaré qu'ils avaient toujours pensé que la garantie d'intérêts prendrait fin en 1914 pour les Compagnies d'Orléans et du Midi.

Le maréchal Martinez Campos

Le maréchal Martinez Campos est reparti ce soir pour Madrid. Il est allé, au préalable, prendre congé du président de la République.

Arrestation de l'anarchiste Duprat

L'anarchiste Duprat a été arrêté ce soir par les agents de la sûreté au moment où il sortait de chez un marchand de vins, boulevard du Palais.

Il a été envoyé au Dépôt.

Duprat était contumax.

Voyages présidentiels

Dans l'entrevue qu'il a eue avec les sénateurs et députés de la Corrèze, le président de la République a indiqué qu'en se rendant à Clermont-Ferrand et à Périgueux, il ferait halte à Ussel et s'arrêterait à Tulle.

Il compte visiter à Tulle l'hôpital et la manufacture d'armes et passer la nuit à la Préfecture.

M. Félix Faure déjeunera le lendemain à Brives.

Les Fêtes de Kiel

La France enverra à Kiel deux cuirassés et un aviso, sous le commandement d'un contre-amiral.

Il est probable que les forces russes, de même importance, se rencontreront avec les nôtres dans le port de Copenhague et feront route de conserve jusqu'à Kiel.

Un Complot démenti

Vienne, 4 mars.

On dément officiellement la nouvelle du complot anarchiste fomenté contre l'empereur d'Autriche au cap Martin.

Le Grand-Duc Georges à Alger

Alger, 4 mars.

Il se confirme que le grand-duc Georges, frère du czar, va venir à Alger pour rétablir sa santé.

On ajoute que le vaisseau qui l'escortera ici sera salué par plusieurs cuirassés d'escadre de la Méditerranée, sous le commandement de l'amiral Gervais.

L'EXPÉDITION DE MADAGASCAR

Le Havre, 4 mars.

Le steamer *Brisburn*, affrété par l'Etat pour le transport du matériel de guerre à Madagascar, n'a pu quitter le Havre, son chargement n'étant pas encore terminé. C'est seulement demain que le *Brisburn* prendra la mer pour se rendre à Saint-Nazaire, puis à Toulon, où il doit compléter son chargement avec le matériel construit à la Seyne.

Le *Brisburn* a conservé son équipage anglais. C'est également un capitaine de la marine marchande anglaise qui le commande.

Enfin, il naviguera jusqu'à Madagascar sous pavillon anglais. Au départ du Havre, il aura seulement à bord deux surveillants français.

REVENDICATIONS OUVRIÈRES

Paris, 4 mars.

La Fédération nationale des syndicats et groupes corporatifs ouvriers de France adresse à ses adhérents un appel où nous lisons :

Le programme des travailleurs n'a pas varié, ils réclament toujours la journée de huit heures avec un minimum de salaire, la suppression du marchandage qui livre l'ouvrier sans défense aux exploiteurs, la suppression des bureaux de placement qui rançonnent le travailleur sans aucun profit pour lui...

Travailleurs de Paris ! en vous joignant a nous pour donner à notre manifestation le caractère grandiose qu'elle comporte, vous montrerez une fois de plus que nous sommes tous unis avec le groupe socialiste de la Chambre pour la défense de nos intérêts ; vous ferez comprendre enfin aux pouvoirs publics, aux accapareurs, aux féroces exploiteurs, que l'heure est venue d'accoder une légitime satisfaction à l'ouvrier — l'éternel opprimé !

AU REICHSTAG

Discussion du budget de la guerre
Un discours de M. Bebel

Le Reichstag continue la discussion du budget de la guerre.

M. Bebel dénonce et critique ensuite une série de persécutions commises envers les soldats allemands : dégradations, vexations de toutes sortes, puis les excès de fatigue imposés aux soldats, les marches par l'extrême chaleur ou par les grands froids, qui ont déterminé tant de décès.

L'orateur socialiste critique également les duels dans l'armée qui sont encouragés par les chefs et les fameux exemples des députés conservateurs.

Il signale la disproportion des châtiments infligés aux soldats pour fautes légères et l'indulgence à l'égard des brutalités homicides commises par des officiers.

Il rappelle le cas récent de cet officier qui tua son beau-frère en duel et fut condamné à deux ans de forteresse, puis, gracié au bout d'un mois. De parcils faits méritent la flétrissure de tous les honnêtes gens.

Le ministre de la guerre répond ironiquement. Il a donné l'ordre d'exclure les socialistes des ateliers militaires, afin de ne pas être à la merci d'une grève ; il a agi de même pour les bureaux militaires où les socialistes livrent des documents confidentiels en attendant qu'ils trahissent les secrets de la défense.

Les autres faits allégués par M. Bebel sont exagérés.

⁂

Le Reichstag a repoussé à une énorme majorité la proposition des socialistes, tendant à remplacer l'armée régulière par une milice nationale.

FIN DU SERVICE DE NUIT

BOURSE DE LYON

du 4 mars 1895

FONDS D'ÉTAT	Dernier cours
3 0/0 Français	103 50
3 1/2 Français	107 95
Egypte unifiée	105 30
Egypte privilégiée	... ..
Extérieure 4 0/0	76 55
Hongrois 4 0/0	102 ..
Italien 5 0/0	87 85
Turc 4 0/0 S. D.	27 25
Portugais 3 0/0	.. ..
Orient	67 50
ACTIONS	
Crédit Lyonnais	843 12
Foncière Lyonnaise	338 12
Suez	3335 ..
Panama	.. ..
Landerbank	615 ..
Banque ottomane	715 ..
Lombards	247 50
Nord Espagne	113 12
Saragosse	168 12
Autrichiens	820 ..
VALEURS en banque	
Act. Huta Bankowa	2490 ..
Act. Croix-Paquet	... ..
Mines de la Loire 4 0/0	... ..
» de Zaghouan 5 0/0	... ..
Pétroles de Marseille	.... ..

VALEURS au comptant	Dernier cours
Ville de Lyon 3 0/0	103 25
Ville Marseille 1877	... ..
V. Paris 69	... ..
— 71	418 75
— 92	387 ..
Foncière 1877	402 ..
— 1879	504 50
— 1883	403 ..
Communale 1892	505 ..
Autriche 1re hypoth.	... ..
Lombardes ancien.	358 ..
— nouv.	361 ..
Nord Esp. 1re hyp.	268 50
— — 2e hyp.	233 ..
— — 5e hyp.	207 ..
Saragosse 1re hyp.	314 ..
— 3e hyp.	278 ..
Gaz de Lyon	985 ..
Creusot	1900 ..
Aciéries de la Marine	782 50
Franche-Comté	... ..
Loire	... ..
Montrambert	917 50
Saint-Etienne	320 ..
Rive-de-Gier	55 50
Blanzy	1800 ..
Dombrowa	512 50
Borax	.. ..
Lyon-Croix-Rousse	530 ..
Tramways Lyon	... ..
— Clermont	... ..
Canal de Jonage	502 50
Brasseries Georges	... ..
— Rinck	... ..
Lots Panama	127 ..

BOURSE DE PARIS

du 4 mars 1895

VALEURS à terme	Clôture d'hier	Clôture d'aujour	VALEURS au comptant	Dernier cours
3 0/0 Français	103 55	103 47	Tunis 3 0/0 1892	501 20
3 0/0 Amortiss	101 40	101 62	Fusion ancienne	478 50
3 1/2 Français	105 15	102 ..	Fusion nouvelle	482 ..
Italien	87 85	87 85	Ville Paris 55-60	... ..
Extérieure	76 15	76 38	— 65	... ..
Hongrois 4 0/0	101 93	102 12	— 69	431 ..
Portugais	25 75	25 62	— 71	420 25
Russe orient	67 15	67 25	— 75	580 .
Egypte unifiée	526 35	527 50	— 76	580 ..
— privilégiée	... ..	... ..	— 86	419 50
Banque de France	3850 ..	3830 ..	— 94 2 1/2	... ..
Crédit Foncier	910 25	910 ..	Ville Marseille 77	... .
Crédit Lyonnais	840 ..	843 12	Ville Lyon	... ..
Banque Ottomane	713 12	715 ..	Foncière 1877	400 50
Landerbank	613 75	616 25	Communale 1879	504 ..
Panama	.. ..	. .	Foncière 1879	503 .
Paris-Lyon-Méd.	1475 ..	1492 50	Communale 1880	503 50
Suez	3335 .	3340 ..	Foncière 1883	464 .
Nord-Espagne	112 50	122 50	— 1885	503 50
Saragosse	166 25	172 50	Comm. 92 3.20 %	503 ..
Autrichiens	818 75	822 50	Eaux 3 0/0	... .
Lombards	247 50	250 .	Autriche 1re hyp.	468 ..
Consolidés	104 43	104 06	Lombardes anc.	357 75
Lots Panama	.... ..	.. . ..	— nouv.	321 25
			Priorité espagn.	275 ..
			Sarag. 1re hypot.	313 ..

APRES BOURSE

3 0/0 Français	103 47	Banque Ottomane	716 25
3 1/2 0/0 Français	.... ..	Rio Tinto	332 50
Extérieure 4 0/0	76 93	Tharsis	111 25
Portugais 3 0/0	25 62	Alpines	184 05
Egypte unifiée	521 50	De Beers	541 25
— privilégiée	.. ..	Hongrois 4 0/0	102 12
Italien 5 0/0	87 85	Russe-Orient	... ..
Turc 4 0/0 D	27 35		

NEW-YORK

Argent en barre (l'once) .... 60 cents 3/4

CHANGES ORIENTAUX

En sterling

Shanghaï (taël) 4 mois de vue	2/9	1/2
Hong-Kong (dollar), 4 mois de vue	2/0	»/»
Yokohama » »	»/»	»/»
Singapoure » »	2/0	»/»
Bombay (transfter télégr.) la roupie.	1/0	15/16
Calcutta »	»/»	»/»

CHEQUES

Sur Londres 3 mois	25.25
— — à vue	25.22
— Berlin	121.96
— Pétersbourg	270.
— Vienne	201.62
— Amsterdam	206.68

CONDITION DES SOIES

LYON, le 4 mars 1895

Nombre	Sorties	France	Espagne	Piémont	Italie	Brousse	Syrie	Bengale	Chine	Canton	Japon	Tussah	Poids
48	Organs.	14	.1	.1	10	.4	.4	.	.2	3	.9	..	4176
47	Trames.	.5	..	..	.2	.1	..	.1	11	13	13	.1	.3478
97	Grèges	21	.	.3	15	.3	.8	..	.7	17	14	9	.7566
..7	Divers..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	....
..2	Bobines	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	....
...	Laines	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	....
201		40	.1	.4	27	.8	12	.1	20	33	36	10	15220
BALLOTS PESÉS													
..2	Organs.	.1	..	..	.1	.	.	.	.	.	.	..	.. 80
..3	Trames	.1	.1	..	..	.	.	.	.	.	.1	..	..113
139	Grèges.	..	..	..	.2	.1	.1	..	32	55	31	17	.6950
..1	Divers..	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	....
145		.2	.1	..	.3	.4	.1	..	32	55	32	17	.7145

COURRIER DES THEATRES

Grand-Théâtre. — Aujourd'hui, **mardi,** *Lohengrin.*

M. Affre, remplira le rôle de Lohengrin ; Mme Fiérens, Ortrude ; Mme Marcy, Elsa ; M. Lekain, le Roi ; M. Montfort, Frédéric.

Demain, *Hamlet.*

—o—

Eldorado. — La foule qui s'empresse tous les soirs à l'Eldorado fait à la revue la merveille des réclames en racontant à ceux qui ne l'ont pas encore applaudie les merveilles de son spectacle. Les airs de *Passons l'Pont!* sont déjà populaires et la brochure qui les contient en est à sa vingtième édition.

—o—

Casino des Arts. — Suggestives, oh ! combien, les délicieuses sœurs Morisson, dont les débuts ont été de véritables triomphes. Diseuses, chanteuses amusantes, elles soulignent avec une finesse perverse leurs sémillantes chansonnettes.

C'était hier la première des *Bébés du XXe siècle*, le grand divertissement de Luigini. Sur un livret connu, l'excellent maëstro a écrit une musique pleine de grâce et de charme.

—o—

Scala-Bouffes. — Hier soir des rappels sans fin, des applaudissements répétés à l'adresse des deux étoiles de la Scala — Vaunel et Clairette.

A côté d'eux, il faut citer une série de brillantes attractions : les Gabriel's, les Hhepaby's, Edgar, etc... *Monsieur Sans-Gêne*, dont le succès va grandissant.

CHATEL-GUYON Constipation, Obésité, etc.

SPECTACLES ET CONCERTS

GRAND-THÉATRE. — Ce soir, *Lohengrin.*

THÉATRE DES CÉLESTINS. — Aujourd'hui, *Monsieur le Directeur.*

MUSIQUE MILITAIRE. — Aujourd'hui, de 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2, place Bellecour, concert par le ..e de ligne.

ELDORADO (cours Gambetta). — Tous les soirs, spectacle-concert. Dimanches et fêtes, matinées.

CASINO DES ARTS. — Tous les soirs, spectacle varié : attractions, chant, acrobatie.

SCALA-BOUFFES. — Tous les soirs, à 8 h, spectacle varié.

CIRQUE RANCY. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2 et les jeudis et dimanches, à 3 h., brillantes représentations équestres variées.

FOLIES-BERGERE. — Tous les jeudis, à 8 h., patinage avec orchestre. Les dimanches, à 2 h., patinage avec orchestre. Soirée dansante à 7 h. 1/2. Tous les jours, à 1 h, patinage. Professeur Marius. — La salle sera chauffée.

GRAND CIRQUE DE SINGES. — Cours du Midi. — Spectacle d'un genre tout à fait nouveau. — Tous les jours à 8 h. 1/2 du soir représentation.

Les dimanches, jeudis et jours de fêtes, représentation de famille à 3 h.

NOUVEAU GUIGNOL, 8, rue Paul-Bert. — A 7 heures, *Lohengrin*, parodie.

PANORAMA DE BAPAUME. — Ouvert tous les jours de 9 heures du matin à la nuit.

THÉATRE GUIGNOL, Passage de l'Argue. — Tous les soirs, spectacle varié.

TOUX — BRONCHITES
ANGINES — LARYNGITES
CROUP — INFLUENZA
GUÉRISON PAR LES
PASTILLES BONNET

Les récentes expériences scientifiques ont démontré que ces Pastilles sont supérieures à tous les remèdes connus pour se préserver et guérir les maladies de la gorge et des voies respiratoires.

Dépôt général a Lyon : Pharmacie BERTRAND aîné, 21, place Bellecour, et dans toutes les Pharmacies. (Prix : 3 fr. la boîte, envoi franco par poste).

Naissances

Premier arrondissement. — Néant.

Deuxième arrondissement. — Louis Curtelin, m. rue de la Charité, 7. — Louis Morlet, m. rue des Marronniers, 9. — Louis Holdener, m. place Bellecour, 21. — Modestie Gross, f. rue Stella, 14. — Edouard Attenhoser, m. rue Paul Bert, 98. — Marie Brenin, f. quai Saint-Antoine, 32. — Henri Vionnet, m. rue Saint-Jean 17. — Pierre Ferrero, m. rue de Vendôme, 226. — Berthe Hoermann, f. cours Suchet, 13.

Troisième arrondissement. — Emmanuel Falatien, m. rue de Créqui, 299. — Elisa Bugnon, f. chemin des Pins, 19.

Quatrième arrondissement. — Marie Emery, f. grande rue de la Croix-Rousse, 51.

Cinquième arrondissement. — Marie Larmor, f. rue de Loiselière, 3. — Francine Fayard, f. rue du Bourbonnais, 99. — Charles Poty, m. à Chagny (Saône-et-Loire). — Jeanne Vindersinger, f. rue de la Claire, 64.

Sixième arrondissement. — Elise Janicot, f. avenue de Noailles, 58. — Jean-Baptiste Josserand, m. rue Garibaldi, 48.

DÉCÈS ET FUNÉRAILLES

Premier arrondissement. — Ep. Deschamps, née Gras, s. p., 39 ans, rue Neyret, 16, f. 4 h.

Deuxième arrondissement. — Jay Joseph, fileur, 23 ans, Hôtel-Dieu, midi. — Thierry Mario, s. p., 38 ans, rue Abbaye-d'Ainay, 6, f. 8 h. — Rey Charles, rentier, 70 ans, rue Jean-de-Tournes, 10, f. 1 h. — Dupont Jean, 5 mois, rue Pomme-de-Pin, 4, f. 2 h. — Sigaud Fanny, 11 ans, Charité, f. 11 h.

Veuve Rodet, née Faquin, sans profession, 67 ans, Hôtel-Dieu, f. 10 h. — Jean Geneix, journalier, 69 ans, Hôtel-Dieu, f. 9 h. — Jean Vernoni, rentier, 60 ans, Hôtel-Dieu, f. 4 h. — Veuve Ferraton, née Passet, sans profession, 67 ans, Hôtel-Dieu, f. 3 h. — Epouse Pitiot, née Michel, sans profession, 60 ans, place Saint-Michel, 11, f. 9 h.

Troisième arrondissement. — Garnier François, charpentier, 78 ans, cours Lafayette, 152, f. 8 h. — Veuve Gilloz, née Morel-Guillemaz, débitante, 61 ans, place Champfleuri, 26, f. 10 h. Walckler Martin, verrier, 80 ans, chemin des Verriers, 15, f. midi. — Epouse Marin, née Flaseaud, concierge, 37 ans, av. de Saxe, 226, f. 2 h. — Marcaron, teint., 63 ans, r. Servient, 8, f. 4 h. — Epouse Peillon, née Crozier, ling., 64 ans, rue Pierre-Corneille, 134, f. 11 h.

Quatrième arrondissement. — Revy François, employé, 19 ans, rue Denfert-Rochereau, 49, f. 8 h.

Cinquième arrondissement. — Dufêtre Jean, rent., 82 a., Antiquaille, f. 9 h. — Vve Noir, née Gourriaud, rent., 80 a., r. Marché, 4, f. 9 h. — Toinet Philomène, ling., 51 a., r. Antiquaille, 8, f. 11 h. — Vve Rival, née Dytar, 8[illegible] a., q. Pierre-Seize, 64, f. 1 h.

Sixième arrondissement. — Guinet Louis, tulliste, 49 ans, portes du cimetière de la Guillotière, fun. 4 h. — Veuve Saintoyant, née Rivière, rentière, 72 ans, rue Bugeaud, 12[illegible] fun. 2 h. — Déléaz Paul, rentier, 72 ans, cours Lafayette, 81, fun. 8 h. — Charbotel Emile, [illegible] mois, rue Louis-Blanc, 8, fun. 10 heures.

Le Gérant : MARIUS COLLOMBET.

Imprimerie et stéréotypie du *Nouveau Lyon*
7, place des Terreaux et 2, rue Valfenière

Machines rotatives Marinoni, 15.000 exemplaires à l'heure. — Moteur à gaz Farca et Ci, Lyon.

Feuilleton du NOUVEAU LYON du 5 Mars 1895 — N° 3

Fromont jeune et Risler aîné

PAR

ALPHONSE DAUDET

... Et ce qui redoublait la fureur du petit homme, c'était l'attitude de madame Chèbe souriant maternellement à tout le monde dans sa robe à reflets de scarabée.

D'ailleurs, il se trouvait là comme à presque toutes les noces deux courants bien distincts qui se frôlaient sans se confondre. L'un des deux fit bientôt place à l'autre.

Ces Fromont qui irritaient tant M. Chèbe et qui formaient l'aristocratie du bal, le président de la chambre de commerce, le syndic des avoués, un fameux chocolatier, député au Corps législatif le vieux millionnaire Gardinois, tous se retirèrent un peu après minuit. Derrière eux, Georges Fromont et sa femme remontèrent dans leur coupé. Il ne resta plus que le côté Risler et Chèbe, et aussitôt la fête, changeant d'aspect, devint plus bruyante.

L'illustre Delobelle, fatigué de voir qu'on ne lui demandait rien, s'était décidé à se demander quelque chose à soi-même, et commençait d'une voix retentissante comme un gong le monologue de Ruy-Blas : « Bon appétit, messieurs !... » pendant qu'on se pressait au buffet devant les chocolats et les verres de punch. De petites toilettes économiques s'étalaient sur les banquettes, heureuses de faire enfin leur effet, et çà et là des petits jeunes gens de boutique, dévorés de gandinerie, s'amusaient à risquer un quadrille.

Depuis longtemps la mariée voulait partir. Enfin elle disparut avec Risler et madame Chèbe. Quant à M. Chèbe, qui avait recouvré toute son importance, impossible de l'emmener. Il fallait quelqu'un pour faire les honneurs, que diantre ! Et je vous réponds que le petit homme s'en chargeait ! Il était rouge, allumé, frigant, turbulent, presque séditieux.

D'en bas on l'entendait causer politique avec le maître d'hôtel de Véfour et tenir des propos d'une hardiesse.

... Par les rues désertes, la voiture de noces dont le cocher alourdi tenait les brides blanches un peu lâches, roulait lourdement vers le Marais.

Madame Chèbe parlait beaucoup, énumérant toutes les splendeurs de ce jour mémorable, s'extasiant surtout sur le dîner dont la carte banale avait été pour elle la plus haute expression du luxe.

Sidonie rêvait dans l'ombre de la voiture, et Risler assis en face d'elle, s'il ne disait plus : « Je suis content... » le pensait en lui-même de tout son cœur. Une fois il essaya de prendre une petite main blanche qui s'appuyait contre la glace relevée, mais elle se retira bien vite, et il restait là sans bouger, perdu dans une adoration muette.

On traversa les Halles, la rue de Rambuteau pleine de voitures de maraîchers ; puis, vers le bout de la rue des Francs-Bourgeois, on tourna le coin des Archives pour entrer dans la rue de Braque.

Là ils s'arrêtèrent une première fois, et madame Chèbe descendit devant sa porte, trop étroite pour la splendide robe de soie verte qui s'engloutit dans l'allée avec des froissements de révolte et un murmure de tous ses volants... Quelques minutes après, un grand portail massif de la rue des Vielles-Haudriettes. portant dans son écusson d'ancien hôtel, au-dessous d'armoiries à demi disparues, une enseigne en lettres bleues : « PAPIERS PEINTS, » s'ouvrait à deux battants pour laisser passer la voiture de gala.

Cette fois, la mariée, immobile et comme endormie, sembla se réveiller subitement, et si toutes les lumières n'avaient pas été éteintes dans les immenses bâtiments, ateliers ou magasins, alignés sur la cour, Risler aurait pu voir un sourire de triomphe éclairer tout à coup ce joli visage énigmatique. Les roues adoucissaient leur bruit sur le sable fin d'un jardin, et bientôt s'arrêtaient devant le perron d'un petit hôtel à deux étages. C'était là qu'habitait le jeune ménage des Fromont, et Risler aîné avec sa femme allait s'installer au-dessus d'eux. L'habitation avait grand air. Ici le commerce riche se vengeait de la rue noire, du quartier perdu. Il y avait un tapis dans l'escalier jusque chez eux, des fleurs dans leur antichambre, partout des blancheurs de marbre, des reflets de glaces et de cuivres polis.

Pendant que Risler promenait sa joie par toutes les pièces de l'appartement neuf, Sidonie resta seule dans sa chambre. A la lueur de la petite lampe bleue suspendue au plafond, elle jeta d'abord un coup d'œil à la glace qui la reflétait de la tête aux pieds, à tout ce luxe jeune, si nouveau pour elle; puis, au lieu de se coucher, elle ouvrit la fenêtre et resta immobile appuyée au balcon.

La nuit était claire et tiède. Elle voyait distinctement la fabrique tout entière, ses innombrables fenêtres sans persiennes, sans vitres luisantes et hautes, sa longue cheminée se perdant dans la profondeur du ciel, et plus près ce petit jardin luxueux adossé au vieux mur de l'ancien hôtel. Tout autour, des toits tristes et pauvres, des rues noires, noires... Soudain elle tressaillit. Là-bas, dans la plus sombre, dans la plus laide de toutes ces mansardes qui se serraient, s'appuyaient les unes aux autres comme trop lourdes de misères, une fenêtre au cinquième étage s'ouvrait toute grande, pleine de nuit. Elle la reconnut tout de suite. C'était la fenêtre du palier sur lequel habitaient ses parents.

La fenêtre du carré !...

Que de choses ce nom lui rappelait. Que d'heures, que de jours elle avait passés là, penchée à ce rebord humide sans appui ni balcon, à regarder du côté de la fabrique. Encore en ce moment elle croyait voir là-haut la mine chiffonnée de la petite Chèbe, et dans l'encadrement de cette croisée de pauvre, toute sa vie d'enfant, sa triste jeunesse de fille de Paris se déroulaient devant ses yeux.

II

Histoire de la petite Chèbe. — Trois ménages sur un palier

A Paris, pour les ménages pauvres à l'étroit dans leurs appartements trop petits, le palier commun est comme une pièce de plus, un agrandissement du logis. C'est par là que l'été un peu d'air arrive du dehors, là que les femmes causent, que les enfants jouent.

Quand la petite Chèbe faisait trop de train à la maison, sa mère lui disait : « Tiens ! tu m'ennuies... va jouer sur le carré. » Et l'enfant y courait bien vite.

Ce palier, au dernier étage d'une ancienne maison où l'on n'avait pas ménagé l'espace, formait comme un grand couloir, haut de plafond, protégé du côté de l'escalier par la rampe en fer forgé, éclairé par une large fenêtre d'où l'on voyait des toits, des cours, d'autres fenêtres, et plus loin le jardin de l'usine Fromont apparaissant comme un coin vert dans l'intervalle des vieux murs gigantesques.

Tout cela n'avait rien de bien gai, mais l'enfant se plaisait là beaucoup mieux que chez elle. Leur intérieur était si triste, surtout quand il pleuvait et que Ferdinand ne sortait pas.

Cerveau toujours fumant d'idées nouvelles, qui par malheur n'aboutissaient jamais, Ferdinand Chèbe était un de ces bourgeois paresseux et à projets comme il y en a tant à Paris. Sa femme, qu'il avait d'abord éblouie, s'était vite aperçue de sa nullité et avait fini par supporter patiemment et du même air ses rêves de fortune continuels et les déconvenues qui suivaient immédiatement.

Des quatre-vingt mille francs de dot apportés par elle et gaspillés par lui dans des entreprises ridicules, il ne leur restait qu'une petite rente qui les posait encore vis-à-vis des voisins, comme le cachemire de madame Chèbe, sauvé de tous les naufrages, ses dentelles de noces, et deux boutons en brillants, très petits, très modestes, que Sidonie suppliait parfois sa mère de lui montrer au fond du tiroir de commode, dans un antique écrin de velours blanc, où le nom du bijoutier s'effaçait en lettres dorées vieilles de trente ans. C'était là l'unique luxe de ce pauvre logis de rentier.

Longtemps, bien longtemps, M. Chèbe avait cherché une place qui lui permit de mettre quelque chose au bout de leurs petites rentes. Mais cette place, il ne la cherchait que dans ce qu'il appelait le *commerce debout*, sa santé s'opposait à toute occupation assise.

(A suivre).

Les Annonces légales, judiciaires et Avis divers sont reçus aux bureaux du journal, 7, place des Terreaux, 7

VENTE JUDICIAIRE

Le mercredi six mars courant, à onze heures du matin, sur les lieux, sis rue Cuvier, 34, à Lyon, vente d'objets saisis, tels que : cinq cents lames d'abat-jour, peintures, bureau, tables, chaises, pendules, glaces, bronze' etc.

557.

Aux ménagères ! d'aucune autre façon il ne vous sera possible de préparer à aussi bon marché un potage pareil à celui que vous ferez avec les **Potages à la minute**

Maggi

En vente en tablettes à 15 centimes pour 2 bons potages chez MOREL jeune, 143, rue Sébastien-Gryphe.

A céder bon fonds de teinturerie-dégraissage, avec grand atelier et vaste logement attenant au magasin.

S'adresser, 4 rue Vaubecour.

Maison de Convalescence

Pension bourgeoise

Soins et traitement de famille à des prix très modérés

Appartements à louer meublés ou non

10, Chemin Saint-Maximin

LYON-MONPLAISIR

Passage du tramway de Montchat à l'entrée du chemin.

Une Fabrique d'huiles d'olives du Midi, demande **Représentants** sérieux visitant l'épicerie à Lyon et dans les environs.

Offres à Mᵉ Dervieux, agent principal à St-Fons (Rhône).

LA RÉUNION INDUSTRIELLE
AG contre L'INCENDIE
SIÈGE SOCIAL :
29, Rue de Richelieu, PARIS
La Société demande des Courtiers, Agents et Inspecteurs producteurs dans toute la France; elle reçoit directement les propositions.
FORTES REMISES

ANTICOR VÉTAR — LA FEUILLE UN FRANC

LE PLUS PRATIQUE, LE PLUS CALMANT, LE PLUS ÉNERGIQUE

Se conserve indéfiniment et sous tous les climats

Franco par poste. — Se trouve partout

Vente en gros : JACQUET, 4, rue Vaubecour, LYON

NE PRENEZ PAS LA PEINE

de chercher vos chambres ou appartements meublés. Allez ou écrivez à l'agence de location « **Lyon-Logements** », *4, rue Pierre-Corneille*, à côté de la place Morand. — **Adresses et renseignements gratuits.**— *Recherches à forfait d'appartements vides et sous-locations.*

Les propriétaires de chambres ou appartements meublés peuvent se faire inscrire.

STÉRILISATION DU LAIT

Cuisson rationnelle. — Destruction des principes nuisibles. — Conservation Alimentation des jeunes enfants.

L'emploi du **BOUCHON STÉRILISATEUR LYONNAIS** s'adaptant à toute espèce de bouteilles et flacons, permet de stériliser *soi-même* tous les liquides alimentaires, lait, bouillon, etc.

Seul Système

s'adaptant à toutes les bouteilles

DÉPOT GÉNÉRAL : Maison **SILVAN**, *fabrique d'appareils de médecine*, **12, quai St-Antoine, Lyon.**

PLANTS GREFFÉS, MONDEUSE ET GAMAYS

Sur Riparia, Solonis, Jacquez

BOUTURES DIVERSES

MURAT. *viticulteur à Bordelan, Villefranche (Rhône)*

SUPRÊME RÉGENERATEUR

Des cheveux et de leur couleur

ROYAL SAVIOUX

Seul recolorant ne *poissant* pas

CHEZ TOUS LES COIFFEURS

APPAUVRISSEMENT DU SANG — PALES COULEURS
ANÉMIE — CHLOROSE
Pilules POURTAL Fer et Colombo
Toniques et reconstituantes (3 francs le flacon)

Seule préparation ferrugineuse, tonique, reconstituante et antidyspeptique, immédiatement assimilable, d'une absorption complète et intégrale, *n'occasionnant jamais ni constipation, ni troubles gastriques.* — Le Colombo y excite l'appétit, régularise les fonctions des voies digestives, assure la tolérance absolue du fer et favorise la prompte régénération du sang. (*Nombr. attest. médic.*). **Pourtal**, Pharmacien-Chimiste, 1ʳᵉ classe, **Nîmes et toutes Pharmacies.**

DÉPOT : Pharmacie BASSET,
LYON. — 9, Place des Terreaux. — LYON

LE QUINA BRUNO

A cette heure, la consommation publique, de plus en plus éclairée, a donné la consécration d'un juste renom aux produits véritablement supérieurs et dont la marque est devenue un passeport reconnu d'estime auprès des gourmets. Tel est bien dans le domaine si vaste de l'alimentation où se débat la question intéressante de la boisson hygiénique, le cas du **QUINA BRUNO**, qui nous paraît l'avoir entièrement résolue, à la satisfaction de tous ceux qui comprennent dans le sens large le mot célèbre de Brillat-Savarin : « Avoir de l'appétit ! » Il y a pourtant, reconnaissons-le tout d'abord, quina et quina, comme il y a fagot et fagot.

Le **QUINA BRUNO** nous paraît présenter certaines particularités qui lui ont créé cette réputation *hors de pair* qui, *partout*, le fait mettre à la place d'honneur.

D'une limpidité de cristal, d'une transparence parfaite, éclatant en ses reflets dorés, le **QUINA BRUNO** charme merveilleusement le regard avant de plaire au palais. Ne se troublant jamais, ce qui est un fait assez habituel aux produits que l'on vend ordinairement sous le nom de quina, le **QUINA BRUNO** est devenu rapidement, auprès du consommateur, comme de l'élégante mondaine, l'*apéritif* nécessaire, l'*introducteur obligé*, le *prophète* préparant les voies du divin appétit, le digestif par excellence.

Ses qualités antifébriles éminemment *toniques* l'ont fait placer par MM. les docteurs hygiénistes, au-dessus des reconstituants les plus célèbres.

Classé au premier rang de la consommation alimentaire, il devient l'indispensable réparateur de chaque heure de notre existence, dans cette fin de siècle de *névroses* et d'*anémie* où chacun de nous brûle la vie à toute vapeur.

Le préparateur du **QUINA BRUNO**, *M. Bruno Tavernier*, avait, en sa qualité de pharmacien, mieux que personne le droit d'arriver à l'irréprochable dans la fabrication du quina. Aussi peut-on hautement affirmer que sa nouvelle création n'est plus à compter les succès ni les faveurs qui ont accueilli son apparition.

Sa limpidité constante, la finesse de son arôme et sa ravissante couleur ambrée en font le **QUINA** le plus délicieux, le plus flatteur. Il a sa place marquée dans toutes les familles, sur toutes les tables.

Fabrique : 36, quai Fulchiron, Lyon

Prix : 3 fr. 50 le litre. — 12 litres : 30 fr.

Envoi franco à partir de *2 litres*

En vente partout : Bars, Cafés, Comptoirs, Epiceries fines

DÉPOT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

SCROFULES — PHTISIE

LYMPHATISME

HUILE DE POURTAL A L'EUCALYPTOL

VÉRITABLE HUILE DE FOIE DE MORUE MÉDICINALE PURE (Désodorisée), DÉPURATIVE ET RECONSTITUANTE

Admise et expérimentée avec succès dans les hôpitaux, les Praticiens les plus éminents lui ont reconnu des propriétés essentiellement anticatarrhales, antibacillaires et microbicides. Eminemment assimilable, elle est journelllement prescrite contre les affections de la poitrine, des voies respiratoires, de la peau et du système osseux; son goût agréable la fait très facilement accepter.

Prix : **5** fr. la bouteille ; **2 fr. 75** la 1/2 bouteille. — *Exiger notre nom.*

BOURTAL, *ex-interne des hôpitaux, Pharm.-Chimiste de 1ʳᵉ classe*, **Nîmes** *et toutes pharmacies*

RACHITISME

DÉPOT : Pharmacie BASSET,
LYON. — 9, place des Terreaux, 9. — LYON

Exposition de Lyon 1894

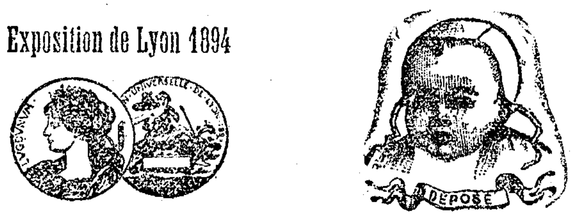

Grande Laiterie et Crêmerie

DE BELLECOUR

23, rue Gasparin et rue Simon-Maupin, 2

LAIT STÉRILISÉ

pour les enfants élevés au biberon et les malades

SYSTÈME PASTEUR

Maison J. BADOUD & Cie

217, 219, 221, 223, r. de Vendôme et rue Vaudrey, 13

LYON (Guillotière)

Nous sommes heureux d'annoncer à notre nombreuse clientèle que les principales maisons d'Épicerie et de Comestibles continueront à vendre nos vins rouges et blancs, en bouteilles cachetées, aux prix suivants :

VINS ROUGES

Cachet bleu, le litre	0.40	Cachet vert, le litre	0.65
» marron »	0.45	» jaune »	0.75
» rouge »	0.55	» orange »	1.00

VINS BLANCS

Cachet vert, le litre	0.65	Cachet jaune, le litre	0.75
Bordeaux blancs, en bouteilles, cachet jaune »			1.00

Vins blancs suisses, en fûts et en bouteilles

Grand Choix de Bordeaux, Beaujolais, Bourgognes

EN FUTS ET EN BOUTEILLES SPÉCIALES

La Maison livre au commerce de gros des *Vins de sa récolte*, depuis **15** fr. l'hectolitre et au-dessus.

Tous nos vins sont garantis naturels

Le professeur RENHAS, 31, place Bellecour, Lyon

enseigne *gratuitement* la sténographie

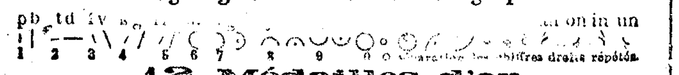

12 Médailles d'or

Enseigne *Allemand, Anglais, Italien.* — Portrait et timbres en tous genres

JEUNE HOMME

instruit, très au courant de la comptabilité et de la correspondance commerciales, pouvant fournir les meilleures références, demande emploi dans maison de commerce de Lyon.

Ecrire : **Ed. D.**, bureau du journal.

On Demande

de bons **greffeurs** et de bons **attacheurs**. S'adresser chez M. Ch. Delharpe, château du Donjon, à St Vérand, canton du Bois-d'Oingt (Rhône).

Pour Genève, un employe ayant la pratique des affaires contentieuses et de la correspondance. Ecrire sous A 1516 à Haasenstein et Vogler, Genève.

MÉNAGE sérieux pour garder propriété et château aux environs de Paris. Bons appointements, chauffé, éclairé, logé, droit de chasse. Ecrire à Mᵐᵉ Marcelle, 21, rue d'Aboukir, Paris.

Première ouvrière modiste *expérimentée* pour belles modes. est demandée. Modes Parisiennes, rue du Lac, 32, Vevey (Suisse).

Associé On demande associé pour donner extens. à industrie pleine activité. Bén. 24.000 fr. Pet. app. Pas risq. Bellan, 37, f. Poissonnière, Paris.

PAPIERS PEINTS

Dans tous les genres

B. COLIN

7, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7

En face la Société Lyonnaise, près les Terreaux

LYON

Décorations, tentures de tous styles. — Baguettes, rosaces, paravents et devants de cheminée.

Excellente affaire dans maison de vélo, pour un jeune homme disposant de 10.000 fr. — S'adresser à M. David, 7, rue de la Michodière, Paris.

Feuilleton du NOUVEAU LYON du 5 mars 1895 — N° 65

PARADIS PERDU

PAR

Jules Mary

La journée s'écoule sans amener de changements dans l'état du malade. Noël est retourné au presbytère, mais il en est revenu le soir, toujours avec Gertrude.

Il a pris, au pied du lit, la place de son frère qui s'est retiré dans sa chambre pour dormir un peu.

Il avait voulu laisser Gertrude au presbytère.

Gertrude l'a supplié de n'en rien faire. Et comme il résistait tout de suite elle eut des larmes dans les yeux.

Alors, il céda.

— Singulière femme, se disait le prêtre, elle aime mon père et mon frère autant que je les aime et le malheur qui nous menace semble retomber sur elle lourdement.

Et au château, Gertrude lui avait encore adressé une prière, les yeux pleins de larmes :

— Monsieur le curé, vous êtes content de moi ? Je fais bien votre ménage ? Je vous soigne bien ? Vous n'avez jamais rien à me reprocher ?

— Vous êtes très dévouée et je me suis attaché à vous, Gertrude. Pourquoi ?

— Eh bien, je vous demande une grâce, monsieur le curé, pour me récompenser de mon dévouement.

— Une grâce, Gertrude ?

— Ne m'éloignez pas, monsieur le curé, laissez-moi dans un coin de la chambre où se meurt M. de Villadon. Je ne ferai pas de bruit. On ne m'entendra pas. On ne me verra pas, je prierai. Je suis peu de chose. Je ne suis qu'une pauvre servante, mais je vous aime tant, si vous saviez !...

Et dans les déchirures de son pauvre visage méconnaissable roulaient des larmes.

— Soit, Gertrude, puisque vous le désirez... Du reste, nous pouvons avoir besoin de vous. Restez donc auprès de nous... et priez pour mon père...

Dans la chambre, éclairée vaguement par une lampe dont la lumière était très basse — afin de ne pas fatiguer les yeux du malade — il n'y avait donc que Noël et Gertrude.

Villadon ne dormait pas. Il sommeillait seulement, se réveillant très souvent.

Rien de ce qui se faisait autour de lui ne lui échappait.

Gertrude s'était installée silencieusement.

Le malade l'entendit, quelque précaution qu'elle eût prise.

Il se retourna du côté de la servante. Mais comme elle était dans l'obscurité et comme sa faiblesse avait influé sur sa vue, il ne l'aperçut pas.

— Qui donc est là ? demanda-t-il à Noël.

— Gertrude, mon père.

— Pourquoi ?

— Elle m'a demandé, comme une grâce, de rester auprès de vous. promettant qu'elle vous dérangerait pas. Je le lui ai permis. Faut-il la renvoyer ?

— Non. Elle t'aime... qu'elle reste... De cette façon-là, tu pourras dormir... te reposer... Elle veillera, et si j'ai besoin de quelque chose, eh bien ! je l'apellerai.

Une partie de la nuit s'écoula. Le prêtre avait dit son bréviaire ; à minuit, André devait venir le retrouver, pendant qu'à son tour il irait prendre du repos.

Villadon, depuis quelques minutes, ragardait Noël d'une étrange façon. On eût juré qu'il voulait lui faire une confidence mais qu'il n'osait.

Son regard était à la fois doux et craintif.

Noël, dit-il tout à coup, vient plus près de moi.,.

Noël quitta sa lecture, déposa son bréviaire sur une chaise et se rapprocha de son père.

— Mon fils, dit le vieillard d'une voix très douce, n'as-tu dans ton cœur rien à me reprocher ?

— Non, mon père.

— Dis-le moi franchement.

— Et qu'aurais-je à vous reprocher, mon père ? N'avez-vous pas toujours été bon pour moi ?

Le malade resta silencieux.

Sans doute, il ne voulait pas répondre directement à l'interrogatoire détourné de son fils.

Il poussa un profond soupir.

Qui sait ? murmura-t-il, comme se parlant à lui-même... qui sait si j'ai toujours eu pour toi les attentions qu'un père doit à... son fils... Lorsque je songe à ta jeunesse, mon enfant. je me trouve coupable.

— Mon père !

— Laisse-moi tout dire, mon fils. N'es-tu pas prêtre ?

Et n'est-ce pas en quelque sorte une confession que tu vas entendre ?... Je t'ai bien négligé, mon enfant, quand tu étais tout petit ! Oh ! ne me dis pas non, je me rappelle tout, va, depuis le jour de... ta naissance... jusqu'à maintenant... Ton enfance et ta jeunesse ont été bien tristes et bien abandonnées... Je t'ai laissé vivre seul... loin de moi... alors que ta mère ayant si mystérieusement disparu, tu n'avais plus personne pour t'aimer, te sourire, te rendre la vie douce... C'est une faute, cela, je m'en accuse...

Noël pleurait.

Il aurait voulu interrompre son père. Il craignait que les souvenirs douloureux ne lui fissent trop d'impression. Il avait peur, pour le malade, d'une trop grande émotion. Et justement, Bourgueil avait recommandé de l'entourer de calme, d'une vie bien tranquille, afin de prolonger ses jours de quelques heures. Il aurait voulu l'interrompre. Mais Villadon résistait.

— Comme je me repens de tout cela aujourd'hui... en te voyant si bon et si affectueux. Mon cœur se fend à la pensée de tout ce que tu as dû souffrir quand tu étais tout petit. Je me rappelle tes yeux si souvent emplis de larmes lorsque tu me voyais caresser ton frère, oubliant même que tu étais là... Tu me tendais les bras.., je ne les voyais pas... Tu m'appelais en me donnant les plus doux noms... je ne t'entendais pas... Tu venais à moi... tu grimpais sur mes genoux... je te repoussais... Comme j'ai été cruel, n'est-ce pas ? Persuadé que tu avais fait quelque faute et que je refusais, à cause de cela, de t'embrasser, tu me questionnais dans ton langage enfantin... je ne répondais même pas.

Gertrude entendait, elle aussi, cette confession douloureuse du passé. Elle n'avait pas assisté à ces tiraillements. Elle revivait cette vie dont parlait Villadon. Elle voyait l'enfant seul, sans affection, abandonné, replié sur lui-même. Et elle comprenait maintenant pourquoi Noel s'était fait prêtre et pourquoi le prêtre était parfois si triste.

Villadon reprenait :

— Oui, j'ai été coupable, mon cher enfant, et je t'en demande pardon. Je n'ai pas eu pitié de toi. Je ne me suis pas laissé attendrir par tes caresses. Je voyais, sans y prendre garde, tes jalousies contre ton frère, parce que ton frère était plus caressé. Que de reproches je lisais dans tes yeux ! Dis-moi, mon enfant, que tu ne m'en veux pas... Dis-moi que lorsque je ne serai plus là, tu te souviendras de moi sans amertume, sans rancune... Je ne mourrais pas tranquille, vois-tu... Je voudrais partir en entendant ton pardon... Je voudrais partir en emportant la dertitude que tu m'aimes, malgré le passé, malgré mes torts...

— Oh ! mon père, je vous aime, je n'ai jamais cessé de vous aimer.

— Tu me le jures ?

— Je vous le jure. Suis-je donc capable de mentir ?

— Alors, je mourrai heureux,

Il avait tendu la main vers Noel. Celui-ci la prit et la couvrit de baisers. Il pleurait toujours.

Si vous saviez, mon père, combien je vous aime... Tout petit, je vous admirais, je vous adorais, tout en vous craignant. Puis, plus grand, je n'ai pas changé. C'est vrai, père, j'ai eu de la peine quelquefois, et je ne comprenais pas pourquoi vous ne paraissiez pas m'aimer comme vous aimiez mon frère... Je me disais que sans doute vous rougissiez de votre fils parce qu'il n'était pas beau, parce qu'il était infirme.

— Mon pauvre enfant, quelles tortures pour ton cœur.

— Père, je ne me souviens plus de rien. Je ne sais plus qu'une chose, c'est que vous m'aimez... Oh ! mon père, que Dieu vous rende la santé et je serai trop heureux.

Villadon sourit avec une infinie tristesse.

— La santé ne reviendra pas. Je sens bien que je suis perdu.

— Il faut avoir confiance en Dieu, mon père.

Villadon ne répondit pas. Il sentait ses forces éteintes. Rien au monde ne pouvait les lui rendre.

Noël rêvait. Il avait fermé les yeux. Puisque son père était convaincu que la mort était proche. son rôle de fils était terminé, le rôle du prêtre devait commencer.

Et le passé évoqué tout à l'heure par Villadon restant lumineux à son esprit, Noël pensait à Renaudière. Il revoyait la scène d'autrefois auprès du lit où il venait de se coucher, la tête ensanglantée; Renaudière appelé en toute hâte: puis, cette scène entre le médecin et sa mère, restée inoubliable; l'interrogatoire de Villadon, auquel il avait répondu avec sa franchise enfantine; et aux Bergeraux, la vie nouvelle depuis cette époque.

Il ne savait que trop pourquoi Villadon haïssait Renaudière. Mais quelque graves et justes que fussent ces raisons, Villadon allait mourir et sa mission de prêtre était de lui conseiller le pardon.

Cruelle mission, celle-là... et contre laquelle, en dépit de son caractère, son cœur d'homme se révoltait.

Et ce fut d'une voix basse et bien tremblante qu'il parla, n'osant regarder le malade.

— Mon père, il se peut que Dieu vous garde encore à nous bien longtemps. Sa volonté est impénétrable. Mais il faut toujours que nous soyons prêts à paraître devant lui... Dieu, mon père, nous ordonne l'oubli des injures.

(A suivre)

BIBLIOTHÈQUE DE LYON